



Ville de Saint-Laurent-du-Maroni

Sèves de Guyane

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2011

L'an deux Mille Onze, le Lundi 27 Juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la deuxième convocation adressée le **14 Juin 2011**.

PRESENTS : M. Léon BERTRAND, Maire - M. Philippe JOAN - Mme. Agnès BARDURY M. Laurent ADELAAR - Mme. Yvonne VELAYOUDON - M. Germain BALMOKOUN - Mme. Bénédicte FJEKE - M. Franck THOMAS - M. Roland JOSEPH - M. Bernard BRIEU - M. David CHEMINEL - Mme. Josette LO-A-TJON - Mme. Cécile ALFRED - M. Michel VERDAN - Mme. Hélène PERRET - M. Bernard SELLIER - M. Serge-Aimé SAINT-AUDE - M. Jean-Paul RANDOLPH - M. Jean-Elie PANELLE - M. Alain PANELLE -

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. Sophie CHARLES à M. Léon BERTRAND - Mme. Edmonde MARTIN à M. Franck THOMAS - M. Gilbert SAINTE-LUCE à Mme. Hélène PERRET - Melle Malaiika ADAM à M. Philippe JOAN - Mme. Daniéla STOMP à M. Laurent ADELAAR -

ABSENTS EXCUSES : Melle Jessie BERTRAND - Mme Diana JOJE-PANSA - M. Sylvio VAN DER PIJL -

ABSENTS NON EXCUSES : Melle Lyvie CLAUDE - M. Jocelyn MADELEINE - Melle. Ruth SIMON - M. Jean GONTRAND - M. Patrick ARMEDE -

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Josette LO A TJON est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de Secrétaire de Séance.

Puis, **Monsieur le Maire** demande aux élus de bien vouloir modifier l'ordre du jour en retirant le projet de délibération n° 8 qui concerne l'acquisition de véhicules utilitaires et d'introduire deux autres projets de délibération. Il s'agit de l'acquisition du mobilier scolaire pour les écoles de la ville et un projet relatif à une proposition de paiement des dettes que l'AFPA Guyane a contracté auprès de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Sur ces deux affaires, nous avons un délai très court pour y répondre dit-il.

Il précise également que la délibération n° 16 est à remplacer par celle qui a été remise en début de séance. Enfin, je vous informe que j'ai fait distribuer comme beaucoup le réclame depuis un certain temps, un état de la dette concernant les demandes de garanties financières.

Je profite aussi pour vous dire comme vous avez souhaité que les conseillers spéciaux puissent vous faire un compte rendu de leurs activités, nous allons commencer par deux conseillers spéciaux, le 11 Juillet 2011, car il faudra aussi entériner les prochaines recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Nous allons faire cela par groupe de deux conseillers spéciaux donc je vais demander à Bernard SELLIER et Daniéla STOMP de commencer le 11 Juillet.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord sur les questions à introduire à l'ordre du jour ?

Intervention de **Monsieur Jean-Elie PANELLE** : « Bien entendu, je suis d'accord sur la modification de l'ordre du jour mais j'aurai tout de même une observation à formuler. Il s'agit des dossiers qui devraient nous être transmis avant la séance et que nous n'avons pas eus entre temps et je le regrette vivement. Quand on nous promet de les envoyer ultérieurement, je souhaite qu'à l'avenir, qu'on puisse les recevoir avant la tenue de la séance. La séance a été reportée du 20 au 27 Juin, on aurait pu avoir largement le temps de nous les transmettre ».

Monsieur le Maire dit que cette remarque sera écrite au PV de la séance d'aujourd'hui.

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix cette proposition de modification de l'ordre du jour.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2011 :

Monsieur le Maire soumet aux élus pour approbation le procès-verbal de la séance du 23 Mai 2011.

Intervention de Monsieur Bernard SELLIER : « A la page 60, il faudrait opérer deux petites modifications, peut être que l'erreur vient de moi. Il faut corriger le paragraphe alinéa en remplaçant par des mesures météoriques. A la ligne suivante, j'emploie une expression un peu courante « Ces travaux ont parfois amené à « flanquer en l'air » ou à détruire ces revêtements ».

Monsieur le Maire dit que nous allons modifier cette phrase en conséquence.

Monsieur Alain PANELLE intervient en disant : « Que l'on puisse modifier en conséquence, lors de la relecture du document, je n'en disconviens pas mais j'ai souvent entendu cette remarque ci de dire que le document que nous avons est la retranscription de ce qui a été dit, donc il fallait qu'on la garde en l'état ».

Monsieur le Maire dit : « Oui, mais c'est bien ça, le PV de la séance d'aujourd'hui qui permet en quelque sorte d'apporter des corrections de langage si c'est nécessaire mais on ne va pas modifier ce qui a été dit ».

Monsieur Alain PANELLE : « Mais s'il l'a dit comme ça, donc ça reste comme ça ».

Monsieur le Maire précise : « On prend en compte son observation dans le PV d'aujourd'hui, parce qu'on ne peut pas effectivement changer les choses car c'est ce qui a été dit qui doit rester, c'est comme ça qu'on l'entend aussi ».

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce procès-verbal du 23 Mai 2011.

Pas d'opposition. Une abstention de Monsieur Jean-Elie PANELLE.

Le procès-verbal de la séance du 23 Mai 2011 est adopté à l'unanimité.

1°) ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « GRAINE GUYANE » :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « Graine Guyane » créée en 1999, est un réseau d'acteurs œuvrant pour l'éducation à l'environnement en Guyane. Leurs objectifs sont de renforcer et développer les projets vers un développement durable.

Il précise que ladite association qui travaille en collaboration avec différents établissements scolaires de l'ouest guyanais a édité la première lettre « Eco-écoles Guyane, en action ».

Afin de pérenniser les actions entreprises mais aussi soutenir le dispositif « éco-école », l'association sollicite une aide financière d'un montant de **1 000 €**.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de **Mille euros (1 000 €)** à l'association « Graine Guyane ».

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- ↳ **ATTRIBUER** la somme de **Mille euros (1 000 €)** à l'association « Graine Guyane »
- ↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

Intervention de **Monsieur Jean-Paul RANDOLPH** : « Est-ce qu'on pourrait avoir plus de précisions sur cette association ? ».

Madame Céline DELAVAL : « Je ne pourrai pas vous donner plus de précisions car ce projet n'est pas passé par moi, il a été transmis directement en Mairie. Il s'agit de l'association qui est actuellement avec l'ADNG dans une des cases du Camp de la Transportation. C'est une association qui fait du réseau sur différents projets de développement durable avec des établissements scolaires et d'autres associations. Ils ont fait l'année dernière un projet sur les Sables Blancs mais pour ce projet, je ne pourrai vous donner plus de précisions. Ce projet aurait pu passer sur le dispositif du CNES/Mairie s'il avait été présenté en début d'année ».

Monsieur le Maire demande qui a introduit ce projet de délibération ?

Monsieur le Directeur Général des Services répond qu'il s'agit des Affaires Financières.

Monsieur le Maire propose d'enlever ce projet de délibération et de le représenter le 11 Juillet afin d'avoir plus de précisions là-dessus.

Madame Céline DELAVAL dit : « Nous aurons probablement une deuxième programmation du CNES à la rentrée, si vous le souhaitez, avec les précisions, je pourrai l'introduire en Commission CNES/Mairie ».

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal est favorable pour retirer ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTTE** de retirer ce point de l'ordre du jour.

2°) TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN ESPACE MULTI-SPORTS AU 1^{er} ETAGE DE LA PISCINE MUNICIPALE LOT N° 1 – MARCHE INFRUCTUEUX :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que dans sa séance du 28 mars dernier, il avait attribué le lot 02 au marché pour les travaux de réhabilitation d'un espace multi-sports au 1^{er} étage de la piscine municipale à CEGELEC Guyane et avait déclaré sans suite le lot 1 dudit marché.

Par conséquent, un nouveau marché selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) a été lancé le **15 avril 2011**, pour le lot 01.

Le montant de l'estimation dudit lot s'élève à **50 000 €**.

Deux entreprises ont fait parvenir leur offre dans les délais prescrits :

- ✓ FOG pour **55 489,00 €**
- ✓ BM bâtiment pour **95 317,75 €**

La commission d'appel d'offres réunie le 23 mai et le 09 juin, après vérification, a donc déclaré la procédure de passation du marché infructueuse car les deux offres sont supérieures au coût d'objectif.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **DÉCLARER** infructueux le marché pour les travaux de réhabilitation d'un espace multi-sport au 1^{er} étage de la piscine municipale (lot 1) ;
- **METTRE** en œuvre une nouvelle procédure adaptée ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

Monsieur le Maire dit qu'il s'agit d'une formalité simplement, comme la Commission d'Appel d'Offres a constaté que le marché était infructueux, il faut donc le valider au sein du Conseil Municipal et donc recommencer.

Monsieur Germain BALMOKOUN : « Concernant les travaux de réhabilitation du haut de la piscine, nous avons eu une réunion de la Commission des Sports cette semaine en présence de Monsieur le Directeur Général des Services. Nous en avons discuté et bien que le marché soit infructueux, il valait mieux réparer d'abord la toiture car il y a des défaillances au niveau des poutres métalliques et ensuite passer aux travaux prévus dans cette délibération ».

Monsieur CHABRIER, Directeur des Services Techniques Municipaux dit : « Effectivement, c'est tout à fait judicieux de passer d'abord par le couvert de façon à pérenniser les travaux qui se feront à l'intérieur. On a voulu commencer par les travaux à l'intérieur car on était pris par les délais pour les demandes de subvention. Donc, avec l'attribution du lot n°1, cela nous permettait de lancer l'opération et d'avoir les subventions prévues à cet effet, sinon on aurait pu perdre le bénéfice de ces aides.

Pour ce qui concerne la toiture et la charpente de la piscine, qui sont abimées, il y a un dossier de demande de subvention qui a été déposé de manière à être aidé sur cette opération qui ne peut pas se faire sans avoir une intervention urgente sur la toiture et sur la charpente ».

Monsieur le Maire demande : « Est-ce que les subventions que nous avons obtenues sont affectées pour cet objet ? ».

Monsieur CHABRIER répond : « Oui, il y a un dossier qui a été fait depuis deux ans donc c'est bien affecté aux deux lots qui ont été attribués, le premier lot qui a été attribué et le deuxième lot que l'on attribuera plus tard. Sur les travaux concernant la toiture, on est obligé de faire un autre dossier de demande de subvention qui est en cours actuellement sur le DETR ».

Monsieur le Maire : « C'est bien ce que je dis, on ne peut pas prendre cet argent pour mettre sur la toiture ? ».

Monsieur Germain BALMOKOUN : « L'idée c'est de reprendre l'ordre des travaux, réaliser la toiture d'abord avant de réhabiliter l'intérieur ».

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'on a un délai pour l'utilisation des subventions ? ».

Monsieur CHABRIER : « On est bon, car on a quand même lancé l'opération en attribuant le premier lot, on a deux ans pour faire les travaux et je pense que si l'on obtient la subvention pour réaliser les travaux sur la toiture et la charpente, on sera dans le timing ».

Monsieur Germain BALMOKOUN : « Nous avons aussi étudié financièrement le coût des travaux concernant la toiture, je pense que l'on peut cadrer par rapport au budget général Sports, trouver des financements avec l'intervention de la base avancée pour réaliser ces travaux ».

Monsieur le Maire dit : « Ce sont deux choses différentes, nous allons valider le fait que le marché soit infructueux et dans la proposition faite par Germain BALMOKOUN, si on est sûr de maintenir les subventions pour l'aménagement et de pouvoir les conserver, effectivement, cela paraît plus logique de commencer par sauver le bâtiment par la réfection de la toiture ».

Intervention de **Monsieur Alain PANELLE** : « Quand on a pris la décision de faire la réhabilitation du haut de la piscine, quand on a monté le projet, on a quand même vérifié entièrement le bâtiment ? ».

Monsieur CHABRIER répond : « Moi, je ne peux pas le dire car je n'étais pas là, à l'époque. Le rapport concernant la solidité et l'état de la toiture ainsi que de la charpente métallique ne nous est revenu qu'après le dossier de demande de subvention qui a été établi, il y a plus de deux ans maintenant. Ce rapport, nous l'avons eu, il y a environ six ou huit mois. Au niveau timing on est obligé quand même de lancer l'opération d'aménagement de la salle de gym pour ne pas perdre la subvention ».

Monsieur Alain PANELLE : « Régulièrement sur des opérations, on est en train de jouer aux équilibristes, on est toujours en train de rattraper un coup et c'est un coup qui a effectivement un coût. Pourquoi quand on ajoute des travaux, ne pas faire un global et dire que cela va nous coûter tant ? Comme ça, on sait que l'on a un investissement, il est là, il ne va pas bouger sauf s'il y a un cyclone qui passe ».

Monsieur Germain BALMOKOUN : « Je voudrais apporter une précision. La première volonté de la Commission des Sports, c'était de réhabiliter le haut de la piscine qui était dans un état déplorable depuis un certain nombre d'années. Quand nous avons pris cette décision, nous sommes allés visiter le bâtiment avec Monsieur LAIM et nous nous sommes rendus compte que la toiture était aussi défailante ainsi que les poutres métalliques.

Nous avons demandé à un bureau de contrôle de faire un rapport, lequel nous est parvenu bien longtemps après. Mais la volonté au départ était déjà de rénover l'étage de la piscine pour lequel nous avons demandé les subventions que nous avons obtenues et qui seront maintenues pendant deux ans. Je comprends parfaitement qu'il fallait peut être envisager un projet global mais cela coûte très cher aussi ».

Monsieur Philippe JOAN : « Juste pour rajouter dans ce que vient de dire Germain BALMOKOUN, il est vrai qu'aujourd'hui, on ne fait que profiter justement de la subvention de la base avancée. On nous propose pour cette année 600 000 €, je crois que la Commission des Sports a défini des ordres de priorité dans lesquels fait partie la toiture de la piscine, justement pour permettre à la décision que nous allons prendre aujourd'hui de se concrétiser. On profite de la subvention à venir de la base avancée pour pouvoir faire ces travaux. Il n'y aurait pas eu la base avancée, je pense que la Commission des Sports aurait reporté l'aménagement de cet espace ».

Monsieur Alain PANELLE : « Je vais encore compléter ce que je dis. Arrêtons d'être des fois petits, soyons des professionnels dans ce que nous faisons, c'est ce que je dis ».

Monsieur le Maire répond : « Je suis d'accord que l'on soit des professionnels dans ce que nous faisons mais quand on a ce discours là, il faut que l'on ait les reins solides. Alors financièrement, jusqu'à présent, je ne pense pas que l'on soit en mesure de le faire. Nous voyons bien aujourd'hui les difficultés où elles se trouvent, nous savons bien qu'il y a des priorités. Simplement, nous sommes dans un bateau que nous sommes en train de colmater au fur et à mesure que nous avançons les trous pour éviter que le bateau puisse couler.

Nous sommes obligés de faire en fonction de ce que nous pouvons faire, parce que moi j'aurai été content de faire pour tout le patrimoine de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni des plans globaux pour pouvoir remettre en état les choses. Mais malheureusement, c'est quand l'opportunité arrive qu'on essaie d'y aller. Une fois qu'on aura un système financier stable, digne de ce nom, à ce moment là on pourra aller dans une politique beaucoup plus logique que ça. C'est comme cela que je vois les choses ».

Intervention de **Monsieur Bernard SELLIER** : « Quand les premiers devis ont été faits, j'étais aux Services Techniques, c'était au mois de Mars ou Avril 2007, certes, l'espace était abandonné depuis un moment, il y a eu la recherche de subventions mais il n'y avait pas de fuites au niveau de la toiture, c'était, il y a quatre ans, il y avait également moins de corrosion au niveau des poteaux.

Nous avons suivi ce chantier à l'époque avec Monsieur BAYERON et Madame Flore LITHAW, la piscine a été couverte en 1991 et à l'époque tout le monde mettait du bac acier et c'est au bout de quinze ans que l'on s'est aperçu que ces tôles étaient moins résistantes à la corrosion que la tôle ondulée traditionnelle et qu'il y avait plus de problèmes au niveau des fixations que pour les tôles ondulées mais encore une fois, la couverture a été faite en 1991 et en 2007, je l'affirme, il n'y avait pas de fuites sinon cela aurait été signalé, il y aurait eu au moins un témoin d'alerte et peut être pas la décision d'essayer de faire les travaux d'aménagement dans la foulée ».

Monsieur le Maire : « De toute façon, ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est de déclarer le marché infructueux et si cela se trouve, ça tombe bien avec les orientations que nous prenons et nous profitons pour pouvoir demander aux Services Techniques maintenant de porter l'estocade sur la partie restauration de la toiture.

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **DE DÉCLARER** infructueux le marché pour les travaux de réhabilitation d'un espace multi-sport au 1^{er} étage de la piscine municipale (lot 1) ;
- **DE METTRE** en œuvre une nouvelle procédure adaptée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

3°) TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PARTIE GAUCHE DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA CHARBONNIERE – LOT N° 1 – MARCHE INFRUCTUEUX :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que dans sa séance du 28 mars dernier, il avait attribué le lot 02 au marché pour les travaux de réhabilitation de la partie gauche de la salle polyvalente de la Charbonnière à Cegelec Guyane et avait déclaré sans suite le lot 1 dudit marché.

Par conséquent, un nouveau marché selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) a été lancé le **15 avril 2011**, pour le lot 01.

Le montant de l'estimation dudit lot s'élève à 35 000 €.

Trois entreprises ont fait parvenir un pli dans les délais prescrits.

- ✓ FOG pour **49 490,00 €**
- ✓ SOCOMA pour **43 325,00 €**
- ✓ BM bâtiment pour **77 267,10 €**

La commission d'appel d'offres réunie le 23 mai et le 09 juin, a écarté les offres des sociétés SOCOMA et BM bâtiment pour défaut de signature aux actes d'engagement.

Par ailleurs, l'offre de l'entreprise FOG étant supérieure à l'estimation, la commission a donc déclaré la procédure de passation du marché infructueuse.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- ✚ **DÉCLARER** infructueux le marché pour les travaux de réhabilitation de la partie gauche de la salle polyvalente de la Charbonnière (lot 01) ;
- ✚ **METTRE** en œuvre une nouvelle procédure adaptée ;
- ✚ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

Monsieur le Maire dit qu'il s'agit également de déclarer infructueux ce marché.

Pas d'observations, il met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- ✚ **DE DÉCLARER** infructueux le marché pour les travaux de réhabilitation de la partie gauche de la salle polyvalente de la Charbonnière (lot 01) ;

✚ **DE METTRE** en œuvre une nouvelle procédure adaptée ;

✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

4°) ACQUISITION DE TROIS DEFIBRILLATEURS – DECLARATION SANS SUITE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un marché selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) a été lancé le 20 mai dernier, pour l'acquisition de trois défibrillateurs automatiques.

Seule l'entreprise Promedical a fait parvenir un pli dans les délais prescrits.

La commission d'appel d'offres réunie ce 09 juin, à l'analyse de la candidature, a déclaré la procédure de passation du marché sans suite, car l'entreprise soumissionnaire, n'a pas fourni les pièces obligatoires à la candidature, à savoir les DC1 (lettre de candidature) et le DC2 (déclaration du candidat).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

✚ **DÉCLARER** sans suite, le marché pour l'acquisition de trois défibrillateurs automatiques;

✚ **METTRE** en œuvre une nouvelle procédure adaptée ;

✚ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

Monsieur Alain PANELLE demande : « Combien d'entreprises, y a-t-il eu ? »

Monsieur le Maire répond : « Une seule entreprise a soumissionné, en plus elle n'a pas donné toutes les pièces qu'il fallait, c'est la raison pour laquelle on ne peut même pas déclarer le marché infructueux mais sans suite parce que déjà, elle ne remplissait pas les conditions ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE demande : « A quoi doivent servir les défibrillateurs ? »

Monsieur Elie SALEG, Responsable du Service Municipal des Sports explique : « Les défibrillateurs sont devenus obligatoires dans tous les centres sportifs puisqu'il y a des morts subites et ces appareils permettent de sauver des vies ».

Monsieur Alain PANELLE dit : « Cela ne concerne pas seulement les centres sportifs mais tous les espaces recevant du public ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE demande : « Où a-t-on prévu de les installer ? »

Monsieur Elie SALEG répond : « Au stade B, au gymnase municipal et à la piscine. Je précise qu'il faut aussi que le personnel soit formé pour l'utilisation de ces appareils ».

Monsieur David CHEMINEL : « Combien coûte un défibrillateur et est ce qu'on est obligé de passer par un appel d'offres pour en acheter trois ? ».

Monsieur le Maire dit qu'à partir du moment où l'on dépasse la somme de 4000 €, on est obligé de faire des appels d'offres.

Pas d'autres observations, Monsieur le Maire met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ **DÉCLARE** sans suite, le marché pour l'acquisition de trois défibrillateurs automatiques;
- ↳ **DECIDE DE METTRE** en œuvre une nouvelle procédure adaptée ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

5°) ATTRIBUTION DE MARCHÉ – ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC GROSSES REPARATIONS DES INSTALLATIONS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un marché selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) a été lancé le 02 avril dernier, pour l'entretien et la maintenance du réseau d'éclairage public et grosses réparations des installations.

Marché sous la forme de bons de commande avec un montant maximum de **400 000 €**.

Seule l'entreprise Cegelec a fait parvenir une offre dans les délais prescrits.

La commission d'appel d'offres réunie le 23 mai 2011 et le 09 juin après vérification de la teneur du dossier de l'opérateur sur les points administratifs et les capacités techniques et financières, a retenu la proposition de Cegelec.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- ↳ **ATTRIBUER** le marché pour l'entretien et la maintenance du réseau d'éclairage public et grosses réparations des installations à l'entreprise Cegelec.
- ↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ?

Monsieur Alain PANELLE intervient : « C'est le Service Technique qui a monté l'affaire donc vous avez fait établir une évaluation ? »

Monsieur CHABRIER demande : « Une évaluation qui porte sur quoi ? ».

Monsieur Alain PANELLE : « Est-ce que vous avez fait une évaluation vous-même, est ce que vous avez pesé pour voir à combien cela nous serait revenu ? Parce que là, je vois que CEGELEC fait une offre et évalue les travaux à 400 000 € ».

Explications de **Monsieur CHABRIER** : « C'est un marché à bons de commande pour lequel on fait des estimations d'intervention de l'entreprise et aussi des travaux de grosses réparations. Ce n'est pas uniquement l'entretien et la maintenance mais ce sont aussi des travaux de grosses réparations notamment quand il y a des accidents par exemple sur un candélabre pour lequel il faut que l'on intervienne assez rapidement. Donc, on se base sur les travaux qui ont été effectués les années précédentes mais surtout aussi sur les perspectives d'évolution que l'on veut avoir sur l'installation en éclairage public et notamment sur la sécurisation des armoires électriques où l'on a quelques petits soucis puisqu'elles vieillissent et on a souvent des disjonctions parfois aussi des portes qui sont fracturées que les gens peuvent aller investiguer ou triturer pour pouvoir éteindre ou allumer l'éclairage public comme bon leur semble.

On a des travaux à réaliser dans ce domaine, la première année sera jusqu'au 31 Décembre qui portera sur 400 000 € maximum de prestations et proposition de reconduire le marché sur deux années donc 2012 et 2013, un maximum de prestations de 600 000 € et cela ne veut pas dire pour autant qu'on atteindra ces montants, ce sera suivant les besoins qu'on fera des bons de commande suivant les demandes des élus et aussi des excédents que nous aurons sur le patrimoine de l'éclairage public ».

Monsieur le Maire : « Je perçois un peu la question du collègue Alain PANELLE, c'est de dire, est-ce que nous avons été éclairés par des spécialistes nous aidant à bâtir un cahier des charges beaucoup plus précis toujours dans un souci aussi peut être de faire des économies et que CEGELEC ne puisse pas nous faire avaler n'importe quoi en quelque sorte ».

Monsieur CHABRIER précise : « Le cahier des charges qui avait été fait, il y a quelques années, c'est quelque chose qui a été bien fait pour lequel on doit travailler avec l'entreprise pour mettre en place des procédures ensuite pour être plus réactif sur l'éclairage public et sur les extinctions que l'on a sur cet éclairage public peuvent provoquer ensuite des problèmes d'insécurité sur la Commune.

Donc, une fois qu'on aura validé le marché, on aura une réunion si vous en êtes d'accord, à faire avec ces gens pour bien cadrer les choses, les procédures à l'intérieur de l'entreprise qui sont déjà écrites mais aussi les procédures avec nous, les Services Techniques, puisque nous sommes évidemment les interlocuteurs privilégiés de l'entreprise pour pouvoir les faire intervenir quand c'est nécessaire ».

Monsieur le Maire : « Moi, je veux aller encore beaucoup plus loin que ça, parce que nous ne sommes pas techniciens et on n'est pas en mesure de dire aujourd'hui que CEGELEC pour l'argent qu'on lui donne est en train de nous fournir une prestation qui soit véritablement à la hauteur de cela.

Nous n'avons pas des moyens nous-mêmes de pouvoir contrôler tout ça. Je me demande est-ce que ce n'est pas le moment puisque ça va jusqu'à la fin de l'année pour cette partie mais avant de lancer, le deuxième grand marché à bons de commande, il serait peut être pas nécessaire de prendre l'attache d'un bureau d'études ou autres pour nous aider à la fois et voir comment on pourrait faire des économies d'énergie et en même temps, nous aider à bâtir un cahier des charges qui nous permettrait de tirer au maximum le meilleur parti des prestations que peut nous donner CEGELEC. Parce que pour l'instant, c'est eux qui sont des professionnels et nous qui ne le sommes pas ».

Monsieur CHABRIER dit : « On a quand même quelques connaissances et on s'appuie sur les compétences de chacun dans ce domaine là et on a aussi, il y a quelques mois, un cabinet extérieur de nous faire des propositions concernant l'examen des contrats que nous avons avec EDF sur l'éclairage public, il y a des améliorations à apporter, des économies certainement à faire là-dessus et aussi être en capacité de faire un diagnostic sur notre patrimoine pour pouvoir améliorer le réseau d'éclairage public et notamment les économies qu'on peut faire et que nous avons déjà commencé à faire en installant des détecteurs crépusculaires puisqu'on s'aperçoit qu'avec des horloges, il faut les changer pratiquement tous les jours pour s'adapter à la lumière du jour alors que le détecteur crépusculaire le fait de lui-même, cela nous permet de faire des économies.

Mais un diagnostic un peu plus approfondi sur le patrimoine que nous avons non seulement sur les infrastructures (les candélabres etc...) mais aussi sur les sources lumineuses nous permettrait également d'avoir une meilleure gestion sur l'éclairage public et une économie globale sur les dépenses énergétiques de l'éclairage public même si l'investissement est un peu élevé. D'ailleurs, cette question sera abordée lors d'une prochaine commission des travaux afin de pouvoir avancer dans ce domaine ».

Monsieur Bernard SELLIER : « Comme on a lancé la procédure d'un marché à bon de commande qui est pratique effectivement, ce n'est pas la première fois, en pratique d'un marché pluriannuel, je crois que malgré tout, on s'est engagé sur décision contraire ce soir, il faut assurer bien sûr la continuité du service mais il est de fait que les équipes actuelles de CEGELEC n'assurent pas la même qualité de service, n'ont pas la même réactivité que ce que moi j'ai pu connaître. Ils ne sont plus en poste à Saint-Laurent. Par contre, il y a eu aussi une montée en puissance des factures, il y a des formules, des révisions de prix etc...

On a eu 4 à 5 % d'extension du réseau essentiellement sur la route des Sables Blancs ceci dit, je pense que la somme de 400 000 € est un grand maximum pour cette année (je ne connais pas le montant des dernières factures) mais comme le disait le Maire, il faut leur serrer la vis, moi j'ai fait une proposition pour pouvoir assister en faisant pression, on a tous des compétences, et nous devons assister les Services Techniques et est-ce qu'on ne pourrait pas faire suivre cette affaire par la Commission Qualité notamment trois ou quatre membres qui seraient dédiés à faire un examen tous les trois ou quatre mois parce que c'est vrai si l'on a une moyenne de facture mensuelle de 30 000 € et qu'on a trois fois de suite à 35 000 €, il faut vraiment s'en inquiéter ».

Monsieur Roland JOSEPH : « La Commission Qualité a déjà été saisie sur ce dossier lié à la problématique de l'énergie mais étant donné qu'il y a eu ce cabinet d'études qui ne nous a pas encore fourni les informations, nous n'avons pas en main ces informations pour pouvoir les étudier ».

Monsieur Bernard SELLIER : « Le principe de ce marché pluriannuel, on a certainement intérêt d'ici quelques mois avec les bases que l'on vient d'évoquer d'introduire quelque part plus de contrôles et des notes de qualités parce que moi, je ne sors pas beaucoup le soir mais sur les cinq derniers jours, j'ai vu trois fois des réseaux sur au moins un kilomètre allumés à 17 H 30. Alors, nos horloges sont défectueuses, on ne peut pas faire grand-chose juridiquement par rapport à CEGELEC mais pendant ce temps là, on continue à payer des factures ».

Monsieur Alain PANELLE demande : « Est-ce qu'on a déjà mesuré l'évolution du marché CEGELEC chez nous ? Il y a une autre mesure à apporter, au niveau de l'électrification rurale, on est en train de grimper très rapidement, on est en train d'étendre notre réseau d'électrification rurale très rapidement. Est-ce qu'il ne faudrait pas penser déjà à une autre gestion dans cette affaire là. Parce qu'on délègue cela à une entreprise qui nous dit un peu ce qu'elle veut, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de commencer à mettre en place une petite cellule, se rapprocher d'un professionnel pour avoir une étude sur tout ce qui concerne l'énergie car cela va représenter un marché très important pour la ville de Saint-Laurent-du-Maroni.

Monsieur Laurent ADELAAR intervient : « Ma question s'adresse au Directeur des Services Techniques, quand il y a des AVP (Accident de la voie publique), je voudrais savoir comment cela se passe car j'ai l'impression que les factures doivent être quand même lourdes. A chaque fois qu'il y a un AVP, on ne va pas porter plainte, on ne sait pas ce qui se passe pour que les compagnies d'assurance remboursent les réparations et chaque fois c'est la ville qui paye. Je crois que là aussi, les factures doivent être énormes.

Je suis d'accord avec Bernard SELIER, c'est une réflexion que l'on doit mettre en place pour avoir plus de résultats. Pour les accidents de la voie publique, les gendarmes nous appellent plusieurs fois pour aller porter plainte mais parfois c'est une course contre la montre car les véhicules qui heurtent les lampadaires ne sont parfois pas assurés. Comment cela se passe-t-il ? ».

Monsieur CHABRIER explique : « Quand il y a un accident sur un candélabre, qu'il y ait un tiers identifié ou pas l'entreprise nous fait une photo et établit un devis rapidement pour qu'on puisse avoir les éléments. S'il y a un tiers identifié, ce sera l'assurance du tiers qui prendra en charge la réparation des dégâts causés et s'il n'y a pas de tiers identifié, c'est notre assurance qui le prend en charge, la Commune étant assurée pour ce genre de dégâts ».

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui, l'opération consiste à tenir jusqu'à la fin de l'année ensuite on aura le temps de mettre tout cela en place. Laurent ADELAAR vient de soulever un problème qui me paraît important notamment pour les dégâts qui sont causés sur le réseau et je me suis aperçu que si on ne suit pas cette affaire, nous sommes facturés en plus et nous ne sommes pas remboursés. Alors, des fois, je passe le matin et vois qu'il y a un poteau par terre, j'appelle la Police Municipale qui va découvrir les choses et ensuite c'est l' élu qui doit être derrière les services pour faire avancer les choses sinon c'est nous qui payons plein pot.

Donc, il faut qu'on mette en place une procédure pour éviter de tomber dans ce qui est très facile car finalement, c'est la commune qui revient à payer les choses parce que cela ne se fait pas comme on le dit. Il faudrait que Monsieur CHABRIER prenne l'attache de Monsieur Roland JOSEPH pour que nous puissions véritablement sur cette question là arriver à améliorer le système. J'ai rencontré des gens à Paris, je vais vous remettre des documents où ils nous disent sans apport supplémentaire, on peut faire jusqu'à 40 % d'économie dans les factures pendant plusieurs années.

Autrement dit, en ayant un réseau qui augmente sur plusieurs années on devrait arriver à ne pas augmenter notre facture, il y a vraiment un travail à faire mais ce n'est pas nous seulement qui devons le faire, il faut vraiment qu'on prenne l'attache de spécialistes parce que si la société CEGELEC n'a pas en face d'elle des gens qui peuvent parler le même langage, ils

vont nous mener en bateau comme j'ai l'impression que cela se fait déjà. J'aimerais bien qu'on prenne cette affaire en main ».

Monsieur CHABRIER : « Il faudrait qu'on suive ce contrat de près et il y aussi des économies à faire avec EDF car il y a des contrats qui ne sont pas adaptés à la réalité des choses ».

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- ↳ **D'ATTRIBUER** le marché pour l'entretien et la maintenance du réseau d'éclairage public et grosses réparations des installations à l'entreprise CEGELEC ;
- ↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

6°) ATTRIBUTION DE MARCHÉ – REHABILITATION D'UNE AIRE DE JEUX D'UN TERRAIN DE BASKET AU SQUARE MARCELLE BLEZES CITE DES CULTURES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un marché selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) a été lancé le 06 mai dernier, pour la réhabilitation d'une aire de jeu d'un terrain de Basket au square Marcelle Florent BLEZES, cité des CULTURES.

Deux entreprises ont fait parvenir une offre dans les délais prescrits.

- ✓ FOG pour **43 260.00 €**
- ✓ Synergie Caraïbes pour **73 425.00 €**

La Commission d'appel d'offres réunie les 09 et 27 juin a retenu l'offre de FOG pour **43 260.00 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ↳ **ATTRIBUER** le marché pour la réhabilitation d'une aire de jeu d'un terrain de Basket au square Marcelle Florent BLEZES, cité des CULTURES à l'entreprise FOG pour **43 260.00 €** ;
- ↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

Intervention de **Monsieur Germain BALMOKOUN** : « Lors de la Commission des Sports, sur l'idée de Monsieur RANDOLPH, nous avons discuté de l'opportunité d'utiliser les maçons compétents que nous avons aux Services Techniques sous l'autorité de Monsieur CHABRIER et de Monsieur CAVALIER pour réaliser ces travaux. Peut-on utiliser ce personnel pour réaliser ce genre de travaux, Monsieur CHABRIER ? ».

Monsieur le Maire répond : « Ce matin, Monsieur Jean-Paul RANDOLPH a effectivement soulevé cette question, j'ai envie de vous dire le vieux Maire que je suis a cessé de rêver et je parle en connaissance de cause, si vous voulez que votre dalle soit livrée dans trois ans (rire). On peut mais, nos maçons, on les envoie sur une opération ensuite c'est nous-mêmes qui les appelons pour lâcher ça et aller tout de suite sur autre chose, voilà comment ça se passe.

Vous savez, on a reçu la Chambre Régionale des Comptes, les inspecteurs, qui sont venus pour regarder notre budget (les 17 millions d'euros), il semblerait que d'après eux, qu'on ne va pas toucher aux 17 millions. Quand on a regardé, et en plus, on reconnaît maintenant que pour une ville de même strate de 35000 habitants en Métropole, c'est 800 employés équivalents temps plein alors que chez nous, nous sommes à 600 et dans les 600 pratiquement la moitié ne sont pas à temps plein. Je suis toujours en train de mettre la pression sur les employés mais il y a une réalité du terrain aussi aujourd'hui.

Il y a certes un problème d'encadrement mais il y aussi une ville qui grandit à toute vitesse avec d'énormes problèmes. Tout à l'heure, j'ai pris l'exemple du bateau qui est en train de couler avec des trous et nous essayons de colmater mais il faut avancer en même temps, nous sommes dans ce cas là à tel point que je me dis, il vaut mieux encore en plus ce sont des financements que nous obtenons de l'extérieur et bien balançons ça vers une entreprise pour que nous apportions une réponse au moins au gens qui attendent ».

Monsieur Jean-Paul RANDOLPH : « Ce matin, Monsieur CHABRIER a parlé de 2 cm de béton, c'est sur la dalle existante ou l'on va tout refaire ? »

Monsieur Bernard SELIER répond que l'épaisseur totale de la dalle sera de 12 cm en repiquant sur l'existant ».

Monsieur Jean-Paul RANDOLPH : « Lors du dernier Conseil, Monsieur BALMOKOUN avait dit qu'on allait démolir et c'est écrit sur le PV, c'est pour cela que je pose la question ».

Monsieur Germain BALMOKOUN : « Je crois que moi-même, j'avais un peu mal compris, là où c'est cassé, je crois que l'on va creuser un peu pour pouvoir renforcer mais l'idée c'était de rajouter une dalle armée pour que ça tienne ».

Monsieur Serge-Aimé SAINT AUDE : « Les 43 000 € ne correspondent pas qu'à la dalle ? Il y a des travaux qui seront faits à côté ? ».

Monsieur CHABRIER répond : « Il y a le remblaiement contigüe qui est prévu mais c'est essentiellement des travaux de coffrage, bétonnage et de ferrailage avec du béton fibré qui comme vous le savez sont plus onéreux que du béton classique ».

Monsieur Serge-Aimé SAINT AUDE dit : « ça fait beaucoup. Ceci étant, le problème que vous avez avec vos maçons, vous les rencontrez aussi avec des entreprises ».

Monsieur le Maire répond : « Tout à fait, je n'en disconviens pas mais on peut gérer les affaires dans le temps. On peut aussi trainer les entreprises devant les autorités mais le personnel traine le Maire devant les Syndicats, c'est différent (rires) ».

Monsieur Jean-Paul RANDOLPH : « Est-ce que les panneaux de basket sont compris dans les 43 000 euros ?

Monsieur CHABRIER répond : « Non, pour les panneaux, il s'agit d'une autre prestation, Monsieur Elie SALEG peut en parler ».

Intervention de **Monsieur Elie SALEG** : « Nous avons commandé ces panneaux bien longtemps avant ».

Monsieur Alain PANELLE dit : « J'espère que l'on a prévu aussi de clôturer pendant la réalisation de ces travaux ».

Monsieur BALMOKOUN : « Cela fait partie de tout un aménagement de cet espace des Cultures (terrain de basket, clôture, terrain de jeux pour enfants et le mini foot voire même l'éclairage de l'ensemble plus tard).

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- ✚ **D'ATTRIBUER** le marché pour la réhabilitation d'une aire de jeu d'un terrain de Basket au square Marcelle Florent BLEZES, cité des CULTURES à l'entreprise FOG pour **43 260.00 €** ;
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

7°) ATTRIBUTION DE MARCHÉ – ACHAT D'UN AFFICHEUR ELECTRONIQUE MULTI-SPORTS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un marché selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) a été lancé le 20 mai dernier, pour l'achat d'un afficheur électronique multi-sports.

Les sociétés STRAMATEL et BODET ont fait parvenir une offre dans les délais prescrits :

- STRAMATEL	4087 €
- BODET	12 500 €

La Commission d'appel d'offres réunie le 09 juin, a retenu l'offre de la société STRAMATEL pour un montant de **4 087 €**.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- ✚ **ATTRIBUER** le marché pour l'achat d'un afficheur électronique multi-sports pour un montant de **4 087 €**.
- ✚ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « Qu'est ce qui peut expliquer une telle différence de prix entre deux fournisseurs ? ».

Monsieur Elie SALEG précise : « En fait, c'est au niveau de la qualité. Celui de BODET, c'est pour des grandes salles de dimension telle que celle du PROGT et celui de STRAMATEL c'est comme celui du Hall départemental et qui correspond tout à fait pour notre gymnase ».

Pas d'autres observations, il met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ **ATTRIBUER** le marché pour l'achat d'un afficheur électronique multi-sports pour un montant de **4 087 €**.
- ↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

8°) ATTRIBUTION DE MARCHE – ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES

Ce point a été enlevé à l'unanimité et sera présenté lors d'une prochaine séance.

9°) ATTRIBUTION DE MARCHE – MISE EN CONFORMITE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU VILLAGE PROSPERITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un marché selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) a été lancé le 17 mai dernier, pour la mise en conformité de l'installation électrique de la station de traitement du Village Prospérité.

Ces travaux concernent la mise aux normes de dispositifs électriques et le remplacement de câbles électriques en tranchée au village Prospérité.

Le montant de l'estimation s'élevait à 10 000.00€

Une seule entreprise a fait parvenir une offre dans les délais prescrits :

- CEGELEC pour **29 966.00€**

La commission d'appel d'offres réunie ce 27 juin, déclare la procédure de passation du marché infructueuse car l'offre de l'entreprise CEGELEC est supérieur au coût d'objectif.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ↳ **DECLARER** infructueux le marché pour la mise en conformité de l'installation électrique de la station de traitement d'eau potable du village Prospérité.
- METTRE** en œuvre une nouvelle procédure de contrat par marché négocié

✚ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

Monsieur JOAN Philippe dit « je pense que la distance a été oubliée entre Saint-Laurent et Prospérité ? »

Monsieur Serge Aimé SAINT-AUDE : « Je pense qu'il y a un gouffre que l'on constate entre l'estimation et l'offre de l'entreprise. Alors, c'est soit : l'estimation, elle n'est pas bonne ou l'offre est trop haute, mais je pense que CEGELEC étant seule se permet un certain nombre de choses. C'est vrai, vous l'avez rappelé, il serait temps de mettre un dispositif pour pallier à ce genre de pratique.

Monsieur le Maire répond : Tout à fait, cela corrobore ce que nous disions tout à l'heure ».

Monsieur Bernard SELLIER précise : « Ce matin en Commission d'Appel d'Offres, on a évoqué la possibilité en lançant la consultation de manière un peu différente de faire rentrer dans le jeu des électriciens déclarés, à jour de leurs cotisations etc... Ce n'est pas un travail considérable, alors comme l'explique le rapport, il s'agit d'une modification des installations existantes qui n'ont certes que trois ans mais qui ont été fondées sur des panneaux solaires parce que maintenant le réseau arrive, il y a une ligne qui a été posée ces derniers mois, il n'y a pas encore de mise en service.

Simplement, l'installation sur panneaux solaires, je l'avais dit à l'époque, elle était prévue pour un an et demi, deux ans, il s'avère qu'il y a une certaine déception, peut être c'est parce qu'il n'y a pas assez de batteries au sol mais le courant du secteur sera finalement arrivé trois ans plus tard et non pas un an et demi plus tard par rapport à la mise en service lui-même du réseau d'eau potable ».

Monsieur Laurent ADELAAR : « Que va-t-on faire des panneaux solaires ? »

Monsieur Bernard SELLIER : « Pour l'instant, il n'y a pas de décision prise ni de réflexion menée à cet effet mais ta question reste pertinente ».

Monsieur le Maire : « Il faut mener dès à présent cette réflexion ».

Monsieur CHABRIER : « On pourra conserver les panneaux solaires et avoir une installation mixte dans le cas où on aurait des problèmes dans le secteur ».

Monsieur le Maire dit qu'il faudrait plutôt voir si on peut installer ces panneaux solaires dans un autre lieu, tel que Sparouine qui aurait peut être besoin avant d'être rejoint par le courant électrique parce que sinon, il faudrait mettre des panneaux solaires partout (rires) au cas où il y aurait une défaillance d'EDF .

Monsieur le Maire met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✚ **DECLARE** infructueux le marché pour la mise en conformité de l'installation électrique de la station de traitement d'eau potable du village Prospérité.

✚ **DECIDE DE METTRE** en œuvre une nouvelle procédure de contrat par marché négocié ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

10°) ATTRIBUTION DE MARCHE – REALISATION DE TROIS DVD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un marché selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) a été lancé le 31 mai dernier, pour la réalisation de trois D.V.D (3 x 200 exemplaires).

La réalisation desdits DVD (comprend le tournage, le montage) concernent les manifestations suivantes : Le Festival des Cultures Urbaines, la Commémoration de l'Abolition de l'Esclavage et les manifestations culturelles organisées par le Service du Patrimoine de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni.

Il rappelle la liste des manifestations culturelles :

✚ Evènements culturels :

- 1) Carnaval
- 2) Tréteaux du Maroni
- 3) Festival des cultures urbaines :
 - ateliers
 - concerts
- 4) Commémoration abolition :
 - soirée spéciale
 - Intervenant
- 5) Fête de la musique
- 6) Roches Bleues
- 7) Fête de St-Laurent
- 8) Journée du patrimoine
- 9) Festival América molo Man
- 10) Journée de la culture bushinengué
- 11) Transamazoniennes à Saint-Laurent
- 12) Festival amérindien

✚ Patrimoine

Seule la société **5 Degré Nord Productions** a fait parvenir une offre dans les délais prescrits.

La commission d'appel d'offres réunie ce 27 juin, a retenu l'offre de **5 Degré Nord Productions** pour **53 425.00€**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

✚ **ATTRIBUER** le marché pour la réalisation de trois D.V.D. (3x 200 exemplaires) à la société 5 Degré Nord Productions pour **53 425.00€** ;

✚ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

Monsieur Alain PANELLE : « Il s'agit d'une entreprise de la place ? ».

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et dit que l'on va demander à Céline DELAVAL d'apporter plus d'informations.

Madame Céline DELAVAL : « Il s'agit de trois DVD différents qui seront réalisés à 200 exemplaires chacun dans un premier temps et d'autres dans un second temps si on le souhaite. Il s'agit d'un projet qui est financé à 100 % par le CNES. Le premier DVD de 26 minutes sera sur les Cultures Urbaines, le deuxième sur la Commémoration de l'Abolition de l'Esclavage et plus spécifiquement sur la résidence de Madame CONDE et de Madame VERGES. Le troisième DVD va reprendre en fait Saint-Laurent-du-Maroni, Ville d'Art et d'Histoire, il va reprendre l'ensemble des événements culturels et une présentation du patrimoine bâti de la ville.

L'objectif de ce 3^{ème} DVD, c'est d'avoir un outil de diffusion des activités culturelles et du patrimoine de la ville qui sera notamment distribué lors des tirs du CNES au CSG et nous allons y inclure un petit clip sur la présentation du CSG qui pourrait permettre d'avoir une carte de visite de la ville et de pouvoir aussi dans le domaine touristique, montrer tout ce que nous proposons aussi bien en matière de patrimoine et de visite de la ville mais aussi en matière d'activités culturelles régulières.

Il y aura des exemplaires qui seront déposés à l'Office de Tourisme qui seront certainement vendus à prix coûtant puisque nous ne pouvons pas faire de bénéfices puisque cette opération a été subventionnée. C'est le volet commercial de l'association AVM qui travaille avec nous depuis plusieurs années déjà et qui avait fait le DVD des Cultures Urbaines, l'année dernière pour ceux qui l'ont vu. Pour répondre à ce genre de marché, ils ont créé une SARL puisqu'ils vont aussi produire d'autres films ».

Monsieur Serge Aimé SAINT AUDE demande : « Pour ce marché, il n'y avait pas un montant de l'estimation ? ».

Madame Céline DELAVAL répond : « Oui, il était de 55 000 € ».

Monsieur le Maire précise : « Nous avons obtenu une subvention supplémentaire du CNES pour laquelle j'ai signé d'ailleurs l'avenant au Bourget, la semaine dernière de 65 000 € ».

Madame Céline DELAVAL : « Ce qui comprend ces DVD plus l'agenda que vous avez déjà reçu avec les différentes manifestations de la ville, donc le CNES est d'accord pour nous aider sur la communication des actions que nous finançons conjointement sur l'année ».

Monsieur Alain PANELLE demande : « A combien s'élève la subvention pour ces DVD ? ».

Madame Céline DELAVAL : « En fait, nous avons demandé le 4 Février 2011, lors de la Commissions CNES où nous sommes arrivés avec la subvention qui était déjà épuisée et nous avons sollicité une aide supplémentaire pour la prise en charge de ce DVD. L'ensemble des deux fait un peu moins de 60 000 € mais ils nous ont donné 65000 € donc c'est plus subventionné que ce que cela coûte ce qui nous laisse une marge de 5000 € pour pouvoir les ventiler en Septembre/Octobre lors d'un prochain Comité CNES ».

Monsieur BALMOKOUN demande : « Est-ce que les DVD seront vendus ? ».

Madame Céline DELAVAL : « On aura plusieurs soucis car cette opération est subventionnée et c'est parce que comme nous allons faire des captations de concerts etc ... au niveau des droits

d'exploitation des images des artistes, si on les vend, on rentre dans des procédures plus compliquées de contrats de cession de droits etc.... On peut faire signer des contrats de cession pour de la promotion mais si l'on commence à mettre en vente, cela devient plus compliqué au niveau droits. Même si on les vend, ça sera à prix coûtant, on ne fera pas de bénéfice et ça sera à but promotionnel ».

Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE : « Qui est le responsable de cette société ? ».

Madame Céline DELAVAL répond que la Gérante s'appelle Vanina LAFRANCHI et les personnes qui travaillent la plupart du temps sur les captations sont : Didier URBAIN et Stéphane TROUILLE ».

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet.

Pas d'opposition. A noter l'abstention de Monsieur Jean-Elie PANELLE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ **DECIDE D' ATTRIBUER** le marché pour la réalisation de trois D.V.D. (3x 200 exemplaires) à la société 5 Degré Nord Productions pour **53 425.00€** ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

11°) AVENANT N° 1 AU MARCHE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ESPACES PUBLICS DES QUARTIERS SENSIBLES DE LA VILLE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la commune a conclu au mois de janvier 2008, un marché pour une durée de trois années, portant sur des prestations visant et facilitant la réinsertion socio- professionnelle des habitants des quartiers dits « sensibles » de la commune qui sont durablement exclus du marché du travail et qui relèvent des dispositifs d'insertion.

Ce marché a été attribué à la Régie des quartiers de Saint-Laurent du Maroni pour un montant de **1 728 930 €** pour la durée dudit marché.

Au vu de la situation démographique de la commune et du taux de chômage grandissant, les actions d'insertion doivent être pérennisées voire même amplifiées.

D'autre part, la situation de la commune ne permettant pas l'embauche d'autres agents communaux, titulaires ou contractuels, et la limitation du nombre de C.U.I, obligent la recherche de solutions conciliant toutes ces problématiques.

C'est pourquoi, il a été envisagé de prolonger la durée d'une partie du marché d'insertion passé avec la Régie des Quartiers, sur les seules prestations d'entretien des espaces verts, pour une année supplémentaire soit au 31 Janvier 2012.

Le coût de cette prestation s'élève à **169 391,40 €**.

Le nouveau montant du marché s'établit à **1 898 322,00 €** (un million huit cent quatre vingt dix huit mille trois cent vingt deux euros), soit un dépassement de 9,8 % du montant initial du marché.

A cet effet, il convient de régulariser ledit marché par le biais d'un avenant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

✚ **APPROUVER** le projet d'avenant n° 1 au marché d'insertion sociale et professionnelle – entretien des espaces publics des quartiers sensibles de la ville au profit de la Régie des Quartiers pour **169 391,40 €**, portant le montant total du marché à **1 898 322,00 €** ;

✚ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document se rapportant à ce projet.

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Président de la Régie des quartiers quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Monsieur Bernard SELLIER dit : « En gros cela faisait 600 000 € par an et cela remonte à Janvier 2008 et là on prolonge pratiquement pour toute l'année 2011, en ne dépensant que moins de 200 000 €, est-ce que ce sera avec des effectifs en baisse ou bien globalement, il a été trouvé ici et là des économies ou bien la marge peut être de la régie sera moins importante ? ».

Monsieur CHABRIER répond : « L'avenant est pris sur la base du marché initial, ensuite la Régie se chargera de mettre les effectifs qu'il faut pour réaliser les prestations qu'il y aura, mais les équipes étaient différentes entre la médiation et les interventions sur l'espace vert etc... et à mon avis, pour les gens qui sont sur le terrain, il ne va pas y avoir de modifications. Mais je ne suis pas à la place de la Régie pour répondre affirmativement ».

Monsieur David CHEMINEL : « Dans la délibération, il est mentionné que la prolongation porte uniquement sur l'entretien des espaces verts, il y avait avant d'autres entretiens sur lesquels la prolongation ne s'étend pas ».

Monsieur CHABRIER : « La médiation sociale qui s'est achevée à fin du marché, ne va pas être reconduite puisque dans ce domaine là, il n'avait plus les effectifs pour pouvoir suivre ces prestations ».

Monsieur CAMBRIL précise : « Pour apporter une précision à Monsieur SELLIER, la somme de 600 000 euros correspondait au total des relations qui avaient eu entre la commune et la régie des quartiers à la fin de l'année 2009 et qui comprenait cette partie entretien mais aussi d'autres prestations comme le nettoyage des écoles comme des prestations que l'on peut commander au coup par coup. Donc les 600 000 €, ça a été un global de chiffres d'affaires Régie pour lequel la Mairie était concernée mais ce n'est pas uniquement l'environnement ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « La Régie des Quartiers a double vocation me semble t-il celle de permettre à certaines personnes d'avoir une activité, apprendre un métier et la deuxième vocation qui est à terme l'insertion pour pouvoir créer des vocations pour qu'ils puissent pourquoi pas créer leurs propres entreprises. Alors à ce niveau, quels sont les résultats que nous avons constatés depuis que cette expérience est menée sur le territoire de la Commune ? ».

Monsieur le Maire dit : « C'est gênant car le Président de la Régie des Quartiers n'est pas là mais je pourrai lui demander de faire une note que nous allons envoyer à l'ensemble des conseillers municipaux car je ne pense pas qu'il sera en mesure de le faire ce soir ».

Monsieur Philippe JOAN précise : « Je crois qu'en ce moment la Régie de Quartiers est en train de faire un audit justement pour pouvoir faire ressortir tout cela. Nous-mêmes lors de différentes réunions de commissions, nous avons posé la question. Cet audit devrait démarrer les 6,7 et 8 Juillet et je pense qu'il vaut mieux attendre la fin de l'audit et à partir de là, demander au Président de nous donner l'information ou soit nous la faire parvenir par courrier ».

Monsieur Alain PANELLE : « La période étant terminée, la Régie des Quartiers aurait du faire un petit bilan et nous dire comment elle a fonctionné, là où on a été efficace ? ».

Monsieur Philippe JOAN répond : « Dans le cadre de ma délégation auprès des Services Techniques, nous travaillons souvent avec la Régie des Quartiers. Là aussi, je crois que c'est en train de se faire puisque Madame CHARLES qui est Trésorière, doit faire le bilan afin de le présenter au Conseil d'Administration. Je pense que ce bilan sera d'abord présenté au CA et après nous, Mairie, on va lui demander de nous faire un état de ce bilan ».

Monsieur Philippe CAMBRIL précise : « Premièrement la Régie des Quartiers dans ses activités d'ACI (Ateliers, chantiers d'insertion), elle rend des comptes à la Direction Départementale du Travail qui lui valide ses ateliers chantiers d'insertion. Elle est obligée de préciser très clairement quel employé en difficulté qu'elle a pris et quelle suite elle a donné à la fin du passage dans l'atelier de chantier d'insertion. Ce bilan là doit être disponible car il a certainement été transmis à la Direction du Travail. Le deuxième point, c'est une question de fond sur tout ce qu'on appelle l'IAE (l'Insertion par l'Activité Economique) c'est à dire qu'aujourd'hui la Métropole pose comme conditions que l'IAE doit déboucher sur de l'emploi pérenne.

Donc cela doit être très bien dans les régions où il y a de l'emploi pérenne et c'est beaucoup plus difficile à appliquer dans les régions d'Outre Mer et particulièrement dans la nôtre où finalement l'emploi pérenne n'existe pas trop. Il faut aussi considérer comme sortie positive des entrées en stage, des personnes qui se retrouvent avec une meilleure employabilité et une meilleure polyvalence. Ce sont des critères que nous avons du mal à faire accepter comme étant des sorties positives de l'insertion ».

Monsieur le Maire : « Donc il faut relativiser le côté insertion entre guillemets chez nous. Mais je crois que malgré tout, on va demander de nous faire un compte rendu là-dessus ».

Monsieur Alain PANELLE : « On est soumis à des résultats en permanence quelque soit pour pouvoir avoir une idée claire, nette de la situation, que nous a apporté cette Régie des Quartiers en matière d'insertion sociale ? Aujourd'hui, personne ne peut le dire. Certes, elle a fait beaucoup de choses et elle continue à en faire mais des choses à nos yeux qui ne sont pas mesurables, donc le mieux c'est d'avoir des éléments pour pouvoir mesurer ».

Monsieur le Maire répond : « C'est ce que nous allons faire. Je crois que Monsieur Philippe CAMBRIL a apporté une partie de la réponse. La Régie des Quartiers depuis qu'elle existe perçoit des fonds. Certes, il y a ce contrat qui lie la Régie à la Mairie de Saint-Laurent mais il y a aussi des fonds qui sont mobilisés de la part des services de l'Etat et ces fonds sont mobilisables après qu'il y ait un bilan de présenté sur la notion d'insertion sinon, je vois mal l'Etat continuer à financer une opération qui ne répondrait pas aux objectifs fixés dans les missions. Je vais demander à Monsieur ADELAAR quand il regagnera sa place de nous faire un bilan un peu plus large sur la régie depuis qu'elle existe ».

Monsieur Serge-Aimé SAINT AUDE : « C'est vrai que les ouvriers de la Régie des Quartiers font un travail considérable notamment dans tout ce qui concerne les espaces verts mais je trouve dommage qu'ils ne se servent pas de tout ce qu'ils coupent pour créer une activité notamment dans le compostage car à longueur de journée, ils ont de la matière pour le faire ».

Monsieur le Maire dit : « Tout à fait, c'est une bonne idée ».

Monsieur Philippe JOAN dit : « La Régie de Quartiers avait fait la demande à la Mairie des anciens locaux de l'AFPA qui se trouvent sur la route de Paul ISNARD et justement c'était dans ce but car ils s'étaient rendus compte qu'ils coupaient beaucoup d'herbes et qu'ils pouvaient faire autre chose. Donc leur projet au départ, c'était aussi de faire du compost mais également une pépinière. Malheureusement, nous étions en pourparlers avec l'AFPA pour trouver des solutions et pour essayer de relancer cet organisme ».

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition. Une abstention de Monsieur Jean-Elie PANELLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✚ **APPROUVE** le projet d'avenant n° 1 au marché d'insertion sociale et professionnelle – entretien des espaces publics des quartiers sensibles de la ville au profit de la Régie des Quartiers pour **169 391,40 €**, portant le montant total du marché à **1 898 322,00 €** ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document se rapportant à ce projet.

Monsieur le Maire demande de faire rentrer Monsieur Laurent ADELAAR, Président de la Régie des Quartiers qui regagne sa place lequel avait quitté la salle pour permettre le vote de ce projet.

Avant de passer au point suivant, **Monsieur le Maire** fait part à Monsieur Laurent ADELAAR de la demande des élus qui souhaiteraient avoir un compte rendu sur les activités de la Régie des Quartiers notamment sur l'insertion ceci afin d'avoir une traçabilité sur les employés, que sont ils devenus ? Est-ce qu'ils ont eu l'occasion d'être embauchés, ont-ils créé des entreprises ? etc..... ».

Monsieur Laurent ADELAAR dit qu'il n'y a pas de problème. « Nous pouvons arrêter une date mais d'abord je transmettrai copie du dernier rapport de l'assemblée générale. Je peux dire qu'aujourd'hui, nous avons un Directeur, un assistant de direction, nous avons 80 jeunes en insertion et avec le plan de relance, on avait 50 jeunes supplémentaires pour ces deux dernières années mais on rebasculera sur 50 jeunes.

Parmi ces 50 jeunes, nous avons des jeunes de la Mission Locale, des jeunes qui viennent du SPI que nous essayons de réinsérer, ils sont au nombre de huit. La Régie de Quartiers c'est tout près de 2 millions de chiffres d'affaire entre le marché que nous avons avec la Mairie et le Conseil Général et les différentes subventions.

Pour obtenir ces différentes subventions, chaque année, nous devons fournir un bilan pour que les contrats soient reconduits. Je rappelle que nous faisons partie des cinq plus grosses régies de quartiers de France, au niveau national, nous représentons l'Outre-Mer. Les choses se passent bien. L'année

dernière nous avons fait environ 140 000 € de bénéfices ce qui n'est pas rien. Pour cette année nous sommes à environ 130 000 € ».

Monsieur le Maire dit que nous allons arrêter une date pour avoir plus d'informations.

Madame Cécile ALFRED dit : « Ils ne font pas que de l'espace vert ? Car j'ai eu l'occasion d'aller à la Régie des Quartiers et j'ai vu d'autres choses qui se faisaient, comme par exemple de la soudure ».

Monsieur Laurent ADELAAR : « Depuis, nous répondons aux appels d'offres notamment pour ce qui concerne les travaux dans les écoles, la sécurisation avec des grilles et le BTP en second œuvre même pour les particuliers, nous faisons aussi des travaux pour eux aussi. La seule difficulté que nous rencontrons c'est avec les bailleurs notamment la SIGUY qui ne joue pas le jeu car nous faisons de la médiation dans les différents quartiers. Par contre avec la Régie des quartiers de Montjoly, ça se passe bien entre la SIMKO et la SIGUY et pareil pour la Régie des Quartiers de Kourou. Donc sur Saint-Laurent, il y a quand même quelque chose que l'on doit revoir ».

Monsieur le Maire dit : « Il faut demander à voir la Présidente, Madame MOREL de façon à pouvoir effectivement sensibiliser ».

Monsieur Laurent ADELAAR informe que lors de la dernière assemblée, ils ont décidé de lancer un audit par un cabinet extérieur car il y a beaucoup d'argent public, c'est vrai qu'il y a les administrateurs mais il y a beaucoup de choses que nous, nous ne maîtrisons pas. Mais nous avons quand même un Commissaire aux Comptes qui est Monsieur ITALIC.

Le projet ayant déjà été voté, **Monsieur le Maire** propose de passer à la question suivante :

12°) AVENANT AU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL DU 21 JUIN 2010 :

Monsieur le Maire expose :

Vu le décret n° 90-126 du 9 février 1990, portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié par le décret n° 2006-1460 du 28 novembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995, portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988, portant statut particulier des agents de maîtrise,

Considérant qu'un agent, titulaire dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, actuellement en disponibilité de droit pour suivre son conjoint, a demandé sa réintégration dans son cadre d'emploi d'origine,

Considérant que pour sa politique de recrutement, la collectivité aura besoin de postes d'attachés territoriaux,

Considérant que la collectivité s'est engagée dans une politique de renforcement de ses services, en particulier par le recrutement d'un poste de responsable des marchés publics, que

les candidatures pressenties pour ce poste se situent, soit sur un cadre d'emploi de rédacteur territorial, soit sur un cadre d'emploi d'attaché territorial,

Considérant que la collectivité va recruter prochainement un directeur de cinéma, que les candidatures pressenties se situent au niveau du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Considérant qu'un agent, titulaire dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, est lauréat du concours interne de rédacteur territorial, session 2011,

Considérant que quatre agents, titulaires dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, sont lauréats de l'examen professionnel d'agents de maîtrise, session 2011,

Il est proposé de **créer** :

- un poste d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} juillet 2011, suite à une demande de réintégration,
- 2 postes d'attachés territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2011, pour pourvoir à un poste de responsable marchés publics et à un poste vacant pour les futurs besoins de recrutement,
- 3 postes de rédacteur territorial à compter du 01 juillet 2011 pour pourvoir à un poste de directeur de cinéma, à un poste vacant pour les futurs besoins de recrutement, à un poste dans ce cadre d'emploi suite à réussite à un concours interne,
- 4 postes d'agents de maîtrise à compter du 1^{er} juillet 2011, suite à réussite à examen professionnel dans ce cadre d'emploi.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **CREER** les postes énoncés ci-dessus et **INSCRIRE** au budget de la commune les dépenses afférentes à ces créations.
- **INSCRIRE** au budget de la commune les dépenses afférentes à ces créations.

Intervention de **Monsieur Jean-Elie PANELLE** : « Il y a des postes qui sont créés en prévision, peut-on avoir plus de précisions sur ces prévisions d'embauche ? ».

Monsieur Philippe CAMBRIL explique : « Lorsqu'on a fait le toilettage du tableau des effectifs, il y a quelques mois, on s'était attaché à supprimer les postes qui étaient en surnombre, les postes qui ne seraient pas pourvus pour diverses raisons. Mais on s'était attaché à garder des petites marges de manœuvre à savoir que dans le cas où on était certain qu'il allait nous manquer du personnel à recruter, notamment un poste d'attaché, un poste d'Ingénieur.

Ce qui est proposé, c'est à la fois de permettre les recrutements en cours, les nominations de personnes qui ont réussi des concours ou des examens professionnels et de retrouver des marges de manœuvre au niveau du tableau des effectifs. Ce qui permet de procéder à des recrutements à un moment donné sans au préalable passer par la révision du tableau des effectifs ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE dit : « Oui, mais la réponse n'est pas claire pour moi, par exemple au niveau des postes d'attachés territoriaux, vous précisez qu'il y aura un poste pour le responsable des marchés publics mais pour le second, vous ne dites pas à quoi il devrait correspondre ».

Monsieur Philippe CAMBRIL répond : « C'est ce que je vous dis, on a deux postes d'attachés dont un pour lequel on est en phase de l'attribuer et l'autre, on est à peu près certain que demain on aura besoin d'un poste d'attaché, on est en sous effectif, on essaye d'avoir de plus en plus de cadres donc on se laisse une marge de manœuvre, c'est-à-dire que nous créons déjà un poste qui nous permettra de recruter ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE dit : « J'ai l'impression que Monsieur CAMBRIL ne comprend pas bien ma question, autant il est précis sur la première partie de la réponse, sur la seconde, il reste flou. On sait que pour les marchés, il nous faut quelqu'un mais pour l'autre poste d'attaché, c'est pourquoi, les Ressources Humaines ? Les Services Techniques ? Il nous faut des précisions ».

Monsieur Philippe CAMBRIL : « Il nous faudra des cadres, nous avons des mouvements, il faudra à très court terme, un chargé de Mission Contrat Urbain, Cohésion Sociale puisqu'on a eu des départs, on a évoqué un chargé de Mission Transports qu'on a déjà autorisé, il y a un certain nombre de recrutements qui sont projetés mais pas aujourd'hui opérationnels ».

Monsieur le Maire à évoqué tout à l'heure, le passage de la Chambre Régionale des Comptes qui a examiné le budget, il n'y a pas de soustraction aujourd'hui proposée sur la masse du personnel qui ne nous permet pas de faire tous les recrutements qu'il nous faudrait faire ceci dit on a quand même souhaité avoir ces marges de manœuvre dans le tableau des effectifs ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE dit : « J'ai déjà fait cette observation lors d'une précédente séance lorsque nous créons un poste, on est obligé de le budgéter donc si on n'est pas certain de recruter dans l'immédiat, je ne vois pas la nécessité de créer surtout dans le contexte dans lequel nous nous trouvons actuellement. Si nous sommes certains qu'il faut recruter quelqu'un, à ce moment là, oui, il faut créer le poste et le budgéter. La deuxième partie de ma question concerne l'incidence budgétaire par rapport à la création de tous ces postes. Combien cela représentera en termes de budget ? ».

Monsieur le Maire répond : « Lorsque nous créons le poste, nous ne sommes pas obligés de le prévoir budgétairement, c'est lorsqu'on le pourvoit que nous sommes obligés de mettre la somme au budget mais là, ce n'est pas le cas. On l'inscrit au tableau des effectifs qui est annexé au budget ».

Monsieur Philippe CAMBRIL : « Si le recrutement n'a pas lieu, la charge n'est pas réelle, ça ne vient pas grever le budget de la Commune ».

Monsieur le Maire demande quelle est la réalité, est ce que le poste est budgété tout de suite ou pas ?

Monsieur Philippe CAMBRIL : « Formellement, on indique que le budget permettra les recrutements qui sont créés au tableau des effectifs et dans les faits, à partir du moment où il n'y a pas les recrutements, forcément la charge, elle n'est pas créée ».

Monsieur le Maire dit : « Pour être beaucoup plus tranquille, nous allons faire les choses au fur et à mesure. On a prévu deux créations de postes d'attachés territoriaux, il y a un que l'on garde puisque le poste sera effectivement pourvu assez vite pour la personne qui viendra renforcer la Direction des Finances mais pour l'instant il n'y a pas de candidat et l'autre on le mettra de côté en attendant ».

Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE : « Je voudrai un éclairage sur le premier poste d'Ingénieur qu'on nous demande de créer. Vous avez un cadre A, qui apparemment est mis en disponibilité et nous créons un poste pour qu'il puisse revenir ? ».

Monsieur Philippe CAMBRIL répond : « Oui, parce qu'on a attribué le poste qui était vacant. Nous avons procédé à un recrutement d'un Ingénieur sur la question de l'eau et de l'assainissement, Monsieur JAMET occupe le poste de cette personne qui est en disponibilité et comme cette personne a émis le souhait de revenir dans la collectivité, nous créons à nouveau le poste de manière à ce qu'elle puisse réintégrer la collectivité ».

Monsieur le Maire demande : « La personne qui doit revenir dans la collectivité, c'est qui ? ».

Monsieur Philippe CAMBRIL répond : « Madame SOUPRAYEN-DELAET Myriam qui a demandé à revenir en collectivité et qui est sur un poste d'Ingénieur ».

Monsieur le Maire demande si cette affaire est bien avancée ?

Monsieur CAMBRIL dit qu'elle a officiellement demandé en début d'année sa réintégration au sein de la collectivité, elle avait évoqué la date de Juin ou Juillet ou de Décembre mais à priori ce sera plutôt le mois de Décembre ».

Monsieur le Maire dit : « C'est comme pour l'histoire de l'autre poste d'attaché territorial, ce n'est pas la peine d'être plus royaliste que le roi, attendant que les choses se décantent pour pouvoir avancer ».

Monsieur Philippe CAMBRIL : « Soit nous créons les postes que nous avons besoin ou alors on se laisse des marges de manœuvre au sein du tableau des effectifs ou l'on reste sur la position restrictive ».

Monsieur le Maire dit : « Je préfère que l'on reste sur la position restrictive car même si on sait que l'on a un besoin d'encadrement, mais nous sommes toujours en pleine discussion avec la Chambre Régionale des Comptes, il est bon de montrer malgré tout, que nous avons une vision assez modeste et raisonnable. Je préfère que ça soit au coup par coup qu'on vienne et qu'on puisse présenter les choses ».

Monsieur Jean-Paul RANDOLPH : « Concernant l'agent titulaire qui a un poste d'ingénieur, pourquoi créer un poste d'ingénieur pour un agent dont le poste est vacant, l'agent étant placé en disponibilité de droit, l'intégration est obligatoire. Un agent titulaire ne perd pas son poste sauf en cas de suppression, est ce le cas ?. L'agent non titulaire recruté n'a donc été sans création de poste au tableau des effectifs car s'il est sur un plan en remplacement d'un agent titulaire ? c'est ce qu'on veut savoir ce soir dit-il ».

Monsieur le Maire dit : « Monsieur RANDOLPH vient de lire un document qu'on lui a préparé qui est très technique et moi je n'ai pas la réponse, qui peut apporter une réponse ? ».

Monsieur Philippe CAMBRIL : « Oui, en principe l'agent étant en disponibilité, son poste aurait dû rester ouvert et donc lorsque nous avons recruté Monsieur JAMET, on aurait dû créer un poste d'Ingénieur, il a été recruté sur ce grade, ce qui correspond à son niveau d'études et du coup le poste qui apparaissait comme vacant au tableau des effectifs doit être réactivé pour qu'on garde toujours cette vacance ».

Madame Agnès BARDURY dit : « Est-ce que cette disposition est spécifique aux agents territoriaux car lorsqu'on est en disponibilité normalement on perd son poste ? . A moins que ça soit particulier aux agents territoriaux mais quand on est en disponibilité, on est dans le circuit mais on perd son poste ».

Monsieur Jean-Paul RANDOLPH dit : « On parle du grade d'ingénieur, ce n'est pas pareil ».

Monsieur Bernard SELLIER précise : « Moi aussi, j'étais en disponibilité quand je suis venu aux Services Techniques donc je suis tout à fait d'accord avec Madame BARDURY mais cela ne contredit pas ce que disait Jean-Paul RANDOLPH mais ce n'est pas « qui va à la chasse perd sa place » mais quelque part, on est remplacé puisque j'ai eu un successeur à la DAF ceci dit on garde le droit à un emploi, est ce que c'est forcément au même endroit, d'abord il faudrait distinguer les services de l'Etat et les collectivités.

Je crois que l'on traite très simplement la question en se donnant quelques mois pour discuter avec la personne qui veut revenir et qu'on connaît. Elle était affectée sur un poste qui est actuellement occupé par Floriane HAINAUT et j'imagine qu'il y aura une discussion très précise qui prendra un peu de temps et qui sera menée par le Maire lui-même. Si Madame Myriam DELAET revient, je pense que c'est possible juridiquement, maintenant quelle sera son affectation, je pense que l'on a un peu de temps pour le voir ».

Monsieur Alain PANELLE dit : « Vous parliez de deux choses différentes car sur la question posée par Monsieur RANDOLPH, ce n'est pas sur ce point que vous répondez. Il parlait de grade et c'est pour cela que je dis qu'il y a une confusion entre le poste et le grade ».

Monsieur le Maire demande à Monsieur CAMBRIL : « Qu'est ce qu'il y a d'urgent dans ce projet de délibération ? »

Monsieur Philippe CAMBRIL répond : « Ce dont on est sûr Monsieur le Maire, c'est que vous vous êtes engagé à récompenser les agents qui font des efforts pour passer des concours notamment il y a un agent qui a été reçu au concours interne de rédacteur, quatre agents de maîtrise qui ont réussi à l'examen professionnel ».

Monsieur le Maire dit : « Dans ce cas, les agents qui ont fait l'effort de passer les concours, nous faisons aussi l'effort de les récompenser en créant les postes nécessaires. Nous allons également créer le poste d'attaché territorial pour la personne qui viendra s'occuper des marchés publics au sein de la Direction des Affaires Financières. Pour le reste, nous allons préparer correctement un projet de délibération avec plus de précisions pour le prochain conseil municipal ».

Monsieur Jean-Paul RANDOLPH : « Lors du précédent Conseil Municipal, j'avais demandé pour les agents qui ont réussi aux concours, est ce qu'on avait soumis les dossiers à la CAP compétente ? ».

Monsieur Philippe CAMBRIL répond : « En fait, les examens professionnels, ça va correspondre à la promotion interne donc il faut que la CAP attribue les postes. Les dossiers vont être transmis à la CAP si cela n'a pas été déjà fait. Par contre, on a un doute car à priori, il n'y a que cinq postes ouverts sur le département et nous, on a déjà quatre réussites au concours et on n'est pas sûr que les quatre agents qui ont réussi à l'examen professionnel qu'ils seront nommés cette année. En revanche, ils ne perdent pas le bénéfice de l'examen professionnel car politiquement, nous créons les postes pour bien montrer qu'ils sont attendus justement à ces postes là, mais on sera soumis à l'avis de la CAP pour la validation des examens professionnels ».

Monsieur le Maire dit que nous montrons déjà la volonté que nous voulons intégrer nos agents.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il est d'accord sur les propositions que nous venons de faire.

Monsieur CAMBRIL rappelle qu'il y a également un poste de rédacteur pour le Responsable du Cinéma.

Monsieur Philippe CAMBRIL récapitule en disant que nous allons créer ce soir, un poste d'attaché territorial, deux postes de rédacteur et quatre postes d'agent de maîtrise.

Monsieur Jean-Paul RANDOLPH : « Pour le poste de rédacteur, qu'en est-il pour le régime indemnitaire ? ».

Monsieur le Maire dit : « Tout cela rentre dans la grande discussion après, pour le régime indemnitaire, nous avons mis en place tout un système avec une grille, il y a le CTP qui se réunit régulièrement, il y a un groupe de travail qui examine au cas par cas les dossiers. Je ne mets pas comme ça brutalement les agents dans un régime indemnitaire surtout par les temps qui courent ».

Monsieur Laurent ADELAAR demande : Qu'en est-il pour le poste de responsable du service des transports car je vois que d'autres services passent avant et je m'inquiète car c'est la seule délégation qui ne fonctionne pas correctement ».

Monsieur le Maire répond : « Nous sommes obligés d'agir par priorité. Le seul véritable poste que nous créons ce soir, c'est celui d'attaché territorial pour le responsable des marchés publics. Le reste, ce sont des promotions internes. Nous savons bien qu'il y a un problème de transport mais progressivement, nous allons y arriver ».

Monsieur le Maire met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition. Une abstention, celle de Monsieur Jean-Elie PANELLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **DE CREER** les postes énoncés ci-dessous :
 - 1 poste d'attaché territorial ;
 - 2 postes de rédacteur
 - 4 postes d'agents de maîtrise
- **D'INSCRIRE** au budget de la Commune les dépenses afférentes à ces créations.

13°) TRANSFERT DE BAUX EN FAVEUR DE LA SIGUY :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des baux ont été accordés à la SAHLM par la Commune pour les opérations Orchidée et La Pépinière.

Dans le cadre de la liquidation administrative de la SA HLM, le protocole mis en place prévoit la reprise de ces deux opérations par la SUIGUY.

Or, les baux accordés à la SA HLM prévoient un accord explicite du Conseil Municipal pour autoriser ce transfert.

Aussi, il convient de délibérer sur ce transfert.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le transfert des baux accordés à la SA HLM et concernant les opérations « Orchidée et Pépinière » vers la SIGUY ;
- **AUTORISER** le Maire ou son Premier Adjoint à signer toutes pièces à venir.

Monsieur Bernard SELLIER intervient : « Pour les baux initiaux, quelle était la durée, quel était le montant de la redevance, a-t-elle été payée ces dernières années ? ».

Monsieur le Maire dit : « C'est l'occasion de nous pencher sur cette question car moi, j'avoue aussi que j'ai perdu de vue ce sujet. Pour mémoire, je tiens à rappeler qu'à l'époque, c'était un patrimoine qui appartenait à la famille MASSEL que la Commune de Saint-Laurent a racheté ce bout de terrain et qu'à l'époque, nous avons confié une partie en bail emphytéotique à la SA HLM pour la constructions des logements qui s'y trouvent. Alors qui dit bail emphytéotique dit certainement loyer, il y a aussi une durée du bail emphytéotique que je n'ai pas du tout en tête, je ne sais pas si Floriane HAINAUT pourra nous donner ces informations ».

Madame HAINAUT, Directrice du service Urbanisme précise : « Les baux avaient été consentis pour une durée de trente ans, les dates de début, je ne les ai pas. Le bail pour le lotissement la Pépinière a été, il y a un an de cela résilié partiellement pour nous permettre de récupérer une partie des parcelles qui n'ont pas été construites par la SA HLM mais qui dépendaient de notre patrimoine. Pour ce qui est du montant de la redevance, cela a été fait à l'époque à l'euro symbolique ce qui veut dire qu'il n'y a pas de redevance pour justement, en compensation de la construction des logements locatifs, accession à la propriété et des loyers très sociaux ».

Monsieur le Maire dit : « Je ne sais pas si nous pouvons aujourd'hui l'introduire au moment où nous faisons le transfert de bail ? ».

Monsieur Bernard SELLIER : « On ne doit pas être loin des trente ans pour le lotissement la Pépinière car je suis arrivé en 1987 et on voyait que cela faisait quelques années que ces constructions

avaient été faites et admettant que cela date de 1981, 1982 ou 1983, donc la question que je me pose c'est qu'il est peut être intéressant de passer un nouveau bail avec la SIGUY aux conditions habituelles. Si les communes n'ont pas l'habitude de payer, on ne va pas se mettre à faire payer la SIGUY à Saint-Laurent ».

Monsieur le Maire dit : « A l'époque, pour ceux qui ont le vrai souvenir de Saint-Laurent, il fallait se battre pour que les sociétés immobilières viennent construire à Saint-Laurent et c'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal a dû donner ces terrains gratuitement au franc symbolique à l'époque, maintenant les choses ont changées donc il faut voir si dans cette articulation là, il n'y a pas une possibilité d'introduire un élément qui peut nous être favorable financièrement ».

Madame Floriane HAINAUT dit : « En fait, j'ai les dates, le lotissement de la Pépinière a été construit en 1986, avec un bail qui a commencé en 1986 et les « Orchidées » en 1993. Pour le lotissement la Pépinière le bail arrive à terme en 2016 et pour le lotissement les Orchidées en 2023 ».

Monsieur le Maire : « De toute façon, le bail, il est transféré en l'état à mon avis, et certainement dans quatre, cinq ans, il faudra revenir dans la discussion avec la SIGUY car nous sommes en 2011 ».

Madame Floriane HAINAUT précise : « La SA HLM étant liquidée, tous ces baux et ces contrats sont rétrocédés à la SIGU, à la SIMKO, ou à tous les repreneurs de la SA HLM. Maintenant, c'est vrai qu'il y a effectivement des modalités de révision qui peuvent être mises en œuvre ».

Monsieur le Maire demande est ce qu'on peut mettre maintenant ces modalités en œuvre ?

Madame Floriane HAINAUT répond : « Dans le cadre aujourd'hui de la rétrocession, non. Puisque le liquidateur, il liquide les choses en l'état. Par contre, on peut revenir sur une discussion avec la SIGUY par rapport à des aménagements que l'on pourrait faire et qui donnerait une autre valeur à la parcelle. On avait vu avec la SIGUY qui potentiellement voulait racheter les terrains qui supportaient ces opérations pour ne plus être locataire de la Mairie mais devenir pleinement propriétaires et on avait vu les systèmes de compensation au rachat de parcelles.

Car aujourd'hui, elle les rachèterait au prix du marché de Saint-Laurent et potentiellement cela pourrait nous être payé par exemple pour la pépinière, en vue de la revivification de toutes les voiries, la mise en place d'un éclairage public et la mise en place d'un enrobé. Pareil pour la rue des Orchidées qui méritent d'être remises en état, tout ça peut se retrouver entre acquisition foncière et revente, ceci c'est dans le cadre d'une négociation avec la SIGUY et non pas dans le cadre de la rétrocession des baux ».

Monsieur le Maire dit : « Je crois que cet aspect a déjà été vu car nous avons reçu la SIGUY et elle s'est engagée sur tout ce que Madame HAINAUT vient de dire avec ses fonds et je crois même que les financements existent parce que dans le cadre effectivement du transfert des biens de la SA HLM au bénéfice de la SIGUY, ils ont eu des fonds supplémentaires qui permettront de remettre en état tout ça. Par contre, ce que je propose ce soir, c'est qu'il s'agit d'un transfert du bail tel qu'il est aujourd'hui mais rien ne nous empêche tout de suite de négocier avec la SIGUY qui deviendra le futur partenaire, même à un moment donné si les partenaires sont d'accord, on peut rediscuter sur le bail et puis envisager avec la SIGUY une vente ou quelque chose de ce genre ».

Monsieur Laurent ADELAAR intervient : Il y a des gens qui ont habité dans ce lotissement depuis près de trente ans, ils ont payé des loyers pendant de nombreuses années, serait-il possible dans la négociation avec la SIGUY de voir si ces gens peuvent devenir propriétaires de ces logements, ils nous ont saisi, il y a plusieurs années à ce sujet ? ».

Monsieur le Maire répond : « Ce sont deux choses différentes, on ne peut pas associer les deux, ceci dit rien n'empêche et là j'avais été à l'époque contacté par deux ou trois locataires. Si toutefois, un

certain nombre de personnes se réunissent et forment une association, je peux toujours transmettre une demande à la SIGUY et bien entendu après, c'est une discussion qui a eu lieu avec la SIGUY, en sachant que les opérateurs ne se dessaisissent d'un bien que lorsqu'ils ont terminé de payer le loyer du prêt qu'ils ont contracté car ils ont un bail sur trente ans. En tous cas, je suis prêt à relayer l'intervention »

Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE : « Je précise que la parcelle AE 408 ne fait pas partie du lot puisqu'elle appartient au Consulat du Surinam, nous en avons délibéré à ce sujet. Deuxièmement, lors d'une réunion en commission au cours de laquelle nous avons reçu le Président de la SIGUY, il avait fait savoir à un moment donné qu'il comptait vendre les logements aux occupants actuels, il ne s'est pas engagé sur le nombre d'années mais il l'a dit ».

Monsieur le Maire dit : « Il faut que les occupants actuels écrivent directement à la SIGUY ou alors adressent un courrier au Maire et je crois que c'est toujours intéressant que le Maire lui-même puissent porter la doléance à la SIGUY. C'est peut être le bon moment de le faire car la SIGUY est en train de faire les transferts, ils vont peut être dépenser, faire de la restauration etc... et tout cela peut rentrer dans une discussion globale ».

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le transfert des baux accordés à la SA HLM et concernant les opérations « Orchidée et Pépinière » vers la SIGUY ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Premier Adjoint à signer toutes pièces à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le transfert des baux accordés à la SA HLM et concernant les opérations « Orchidée et Pépinière » vers la SIGUY ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Premier Adjoint à signer toutes pièces à venir.

14°) VENTE PARCELLES AL 546 ET AL 548 A LA CCOG :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 25 juillet 2008, le Conseil Municipal avait approuvé la vente des parcelles cadastrées AL 546 et AL 548 en faveur de la CCOG en vue de la réalisation d'une zone d'aménagement économique. Le prix de vente de ces parcelles devait être défini suivant l'estimation de la valeur vénale des terrains concernés. Par délibération en date du 18 mai 2009, le prix de vente avait été arrêté à la somme de 200 000 € (deux cent mille euros). Ce prix résultait d'une négociation entre la CCOG et la Commune suite à l'évaluation des domaines (estimant le prix à 38 600€).

Cependant, la parcelle considérée fait l'objet de nombreuses occupations et se trouve incluse dans le périmètre de l'arrêté prescrivant le plan des risques d'inondations sur la Commune (arrêté 980/DDE en date du 15 mai 2009).

De nouvelles négociations ont été engagées par la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais ainsi, le prix de cession à la CCOG a été ramené à la somme de 102 390€ (cent deux mille trois cent

quatre vingt dix euros). Ce nouveau montant correspond au montant d'acquisition de ces parcelles effectuée en 1987 par la commune. A l'époque le terrain était libre de toute occupation.

Vu le Code général des collectivités Territoriales ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **CONFIRMER** la vente des parcelles AL 546 et AL 548 au bénéfice de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais au prix de 0,61€/m² (soixante et un centime d'euros le mètre carré) ;
- **REEMPLACER** la délibération en date du 18 mai 2009 par la présente délibération ;
- **AUTORISER** le Maire ou son Premier Adjoint à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE dit : « Je posais la question à mon collègue, est-ce que vous êtes autorisé à rester dans la salle puisque vous êtes le Président de la CCOG, Monsieur ADELAAR étant sorti de la salle tout à l'heure ».

Monsieur le Maire répond : « On se posait aussi la question. Mais la Régie des Quartiers est un organisme plus ou moins parapublic, la CCOG étant une collectivité au même titre que la commune mais si vous voulez je sors, il n'y a pas de soucis mais avant de sortir, je suis prêt à répondre à vos questions »

Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE : « Je voudrai savoir qui a négocié pour la Mairie et qui a négocié pour la CCOG ? ».

Monsieur le Maire répond : « A l'époque, j'avais négocié pour la Mairie et j'avais forcé la dose. Rappelez-vous que j'avais proposé que la CCOG achète le terrain à 200 000 € alors que l'évaluation des services fiscaux était de 38 000 € et maintenant en tant que Président de la CCOG, on a du mal à faire avancer le projet. Nos partenaires, les fonds Européens, l'Etat nous demandent de serrer la vis sur les financements etc... alors ma casquette de Président de la CCOG m'oblige à demander au Maire de Saint-Laurent-du-Maroni d'être plus raisonnable sur les prix. Quand on voit que c'est la ZAC de Saint-Maurice qui va se traduire par la mise en place de dizaines d'installations qui vont rapporter la taxe d'habitation, la taxe professionnelle etc..., tout le bénéfice est pour la Commune de Saint-Laurent. Je crois que c'est un donnant donnant positif de chaque côté ».

Monsieur Bernard SELLIER : « Il s'agit des terrains de la propriété AMIRAULT, cela ne me choque pas qu'ils soient cédés à la CCOG au même prix courant même s'il y a eu depuis un peu d'inflation parce que 0,61 € du mètre carré ce n'est pas beaucoup mais d'un autre côté, ce sont des terrains suffisamment étendus si on estime l'hectare, cela fait 6000 € de l'hectare c'est quand même deux fois la valeur d'un terrain agricole moyen ».

Monsieur le Maire dit qu'en plus ce terrain est marécageux et c'est pour cette raison que les services fiscaux avaient estimé à environ 38 000 €.

Monsieur le Maire dit qu'il va quand même sortir pour laisser voter les élus. Il passe donc la parole à Monsieur Philippe JOAN, 2^{ème} Adjoint.

Sur interrogation de Monsieur Alain PANELLE, **Monsieur Philippe JOAN** précise que c'est un terrain qui est en pente.

Monsieur Alain PANELLE dit : « Je sais que c'est un terrain qui est vallonné mais je voulais savoir si la partie inondable était conséquente ? En tous cas, c'est un des arguments qui a été avancé pour faire descendre le prix du terrain ? ».

Monsieur Philippe JOAN met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition. A noter l'abstention de Messieurs Alain PANELLE et Jean-Elie PANELLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** la vente des parcelles AL 546 et AL 548 au bénéfice de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais au prix de 0,61€/m² (soixante et un centime d'euros le mètre carré) ;
- **REPLACE** la délibération en date du 18 mai 2009 par la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire ou sa Première Adjointe à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Après ce vote, **Monsieur Philippe JOAN** demande de faire rentrer Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire regagne sa place et propose de passer au point suivant.

15°) APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – PREMIERE PROGRAMMATION 2011

Monsieur le Maire, rappelle au conseil Municipal, que dans le cadre des procédures de la Politique de la Ville en place depuis 1994, les conseillers sont appelés à se prononcer sur le contenu des programmations annuelles.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après étude des différentes demandes reçues et information à la DRIV, le comité de pilotage réuni le 31 mai 2011 a donné un avis favorable pour les projets détaillés ci-après (maquette financière jointe).

Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

- **DE SE PRONONCER** sur la maquette financière des actions présentées ;
- **DE FAIRE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes pour ce qui concerne les engagements de la Mairie.

Monsieur le Maire rappelle que ces projets comme à l'accoutumée ont été examinés par une Commission.

Madame Céline DELAVAL précise qu'il y a une modification à apporter sur le projet de l'Association Mama Bobi « Insertion par l'activité des publics en difficulté » dans la case Etat, il y avait une somme de 4000 €, je vous demande de bien vouloir enlever cette somme et la retirer au total également sur la colonne part Etat. Ces 4000 € seront pris en charge sur les fonds interministériels Prévention de la Délinquance qui au départ ne devaient pas financer de projets d'associations ».

Monsieur Bernard SELLIER intervient : « Sur les actions n° 25 et 26, comme il n'y a pas d'explications, j'ai l'impression que l'on paye quelqu'un, est-ce que c'est le cas ou s'agit-il d'une action nouvelle qui est reconduite tous les ans ? ».

Madame Céline DELAVAL répond : « Ces subventions sont prévues pour la participation au salaire de la personne qui s'occupe de l'ASV et aussi de la Politique de la Ville. Actuellement, il n'y a personne à ces postes là, si ce n'est que j'assure l'ensemble de ces missions. Après avoir discuté avec l'Etat, ils étaient d'accord malgré qu'il n'y a pas de postes pourvus, d'affecter ces fonds à de l'ingénierie dans le cadre de ces missions (Atelier Santé Ville et Politique de la Ville), pour ne pas perdre en fait ces financements, on a la possibilité de faire de l'ingénierie. Mais nous allons recruter, j'espère ».

Monsieur Bernard SELLIER : « Dans la continuité de ce qui se faisait, je pense notamment au poste qu'occupait Madame MASSEMIN, je crois qu'il est légitime qu'il y ait quelque part, un financement de l'encadrement. Par contre, ce n'est peut être pas la peine de lancer des études qui apprendront à tout le monde, ce que chacun sait déjà, donc si l'argent n'est pas dépensé cette année et même si ces crédits ne sont pas reportables, ce n'est pas très grave ».

Monsieur Philippe CAMBRIL explique : « Qu'il ne s'agit pas de lancer des études pour des études, il s'agit de faire admettre à l'Etat que sa participation sur ces deux postes là, n'est pas forcément du cofinancement de salaires parce que cela veut dire que le jour on l'on perd le salarié, on perd la subvention. Or, ce sont des crédits qui ont été contractualisés, donc, on dit à l'Etat ce sont des crédits d'animation, si ça vient cofinancer du salaire, très bien, mais si ça cofinance une opération de communication sur le terrain autour des bornes fontaines ou si ça cofinance autre chose, pareil, ça reste de l'ingénierie donc laisser la subvention qui je crois pour l'ASV est de l'ordre de 37 000 € ».

Monsieur Germain BALMOKOUN : « Concernant le terrain de football du village Balaté, après la fin des travaux, est ce que ce terrain sera exclusivement réservé au village, géré par l'Association ou est-ce que ce sera un terrain municipal qui rentrera dans le giron des installations de la commune ? ».

Madame Céline DELAVAL : « Je ne m'occupe pas spécialement de ce projet puisque je fais partie de la Commission qui règle différents points sur les projets de Balaté. A ma connaissance, il n'y a pas encore d'accord sur convention de partenariat sur l'utilisation du terrain. Monsieur CAMBRIL s'occupe de cette affaire mais il semblerait que ce terrain ne sera pas utilisé uniquement par l'association sinon on n'aurait pas participé au cofinancement mais la discussion porte encore sur les créneaux horaires de chacun. D'après ce que j'ai compris, ils veulent nous laisser l'utilisation du terrain le matin et conserver les créneaux horaires de l'après midi, je pense qu'il faut nuancer car il y a aussi une forte demande des associations pour l'utilisation de ce terrain l'après midi. Je pense que l'on ne peut pas accepter cette proposition ».

Monsieur Germain BALMOKOUN : « Je pense aussi à l'entretien du terrain car s'il est géré par l'association, c'est elle qui s'occupera du marquage etc.... Autrement s'il est municipal c'est le Service Municipal des Sports ? ».

Monsieur le Maire : « Je crois que c'est bien de poser la question, parce que je crois que nous sommes en train de faire marche arrière dans cette affaire. Je crois qu'il y a eu deux réunions qui se sont tenues avec Madame Brigitte WYNGAARDE, pour pouvoir apporter les financements qui sont prévus à condition que ce terrain soit ouvert à tout le monde. Il semblerait que tout le monde était d'accord autour de la table et ces accords devaient être traduits dans une convention et lorsque nous reçû la convention, c'était autre chose, à tel point que j'ai bloqué la discussion et nous en sommes là aujourd'hui. Ce qui veut dire, il faut que l'on fasse attention à ne pas mobiliser cette somme ».

Monsieur Philippe CAMBRIL dit : « L'association a sollicité une nouvelle réunion de travail qu'elle a reportée. Comme vous l'avez dit, la convention qui nous a été retournée était tellement modifiée qu'au final, la commune n'avait quasiment pas la possibilité d'utiliser le terrain ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « J'ai du mal à comprendre la démarche dans ce rapport. A la lecture du tableau, on voit bien qu'il y a un coût global pour chaque opération, une demande et puis une subvention proposée mais on ne voit pas la contrepartie apportée par le porteur de projet. On n'a pas de plan de financement de chaque opération. Quelle garantie on a de la mise en œuvre de ces projets puisque pour certains projets, le coût d'objectif n'est pas couvert par les demandes de subventions ».

Monsieur le Maire : « C'est bien ce que je disais, on revient toujours sur le même débat. On a une commission qui représente le Conseil Municipal qui se réunit et examine les dossiers. Au moment de l'examen des dossiers, Madame DELAVAL vient avec une pile de documents et on regarde dossier par dossier et c'est là qu'on voit bien entendu les engagements de tous les partenaires et en même temps, on vérifie si les opérations qui étaient prévues l'année dernière ont été réalisées, rapport d'activités, tout est réglé de ce côté-là, nous le faisons nous, mais aussi avec d'autres partenaires qui sont là pour veiller à la bonne utilisation des crédits publics. Je pense que c'est un stade que nous avons déjà dépassé, il n'y a pas de soucis de ce côté-là ».

Madame Céline DELAVAL apporte quelques explications supplémentaires en disant que lors de la commission, elle vient avec les budgets prévisionnels qui sont inspectés un par un en présence du Sous-Préfet, de Madame MOREL du Conseil Général, Madame Sophie CHARLES et d'autres partenaires, ces sont des réunions qui peuvent durer jusqu'à cinq, six heures où chaque dossier est épluché par rapport à sa faisabilité, par rapport aux cofinancements qui sont proposés. Là, vous ne voyez pas les autres financements puisque c'est un tableau qui est surtout pour la partie communale, la partie Etat et la partie Conseil Général qui cofinancent sur les fonds politique de la ville et qui participent à cette commission ».

Monsieur Laurent ADELAAR : « Je ne vois pas le dossier de la Régie des Quartiers sur la médiation alors que nous avons déposé notre demande, nous avons un bilan positif parce que sur les quatre médiateurs, il y a même deux qui ont eu leur CAP de médiation. Un est resté à la Régie en tant qu'encadrant technique et l'autre est au CCML. Je pense que c'est une opération que l'on doit reconduire. Le Directeur de la Régie a déposé le dossier qui était complet ».

Madame Céline DELAVAL : « Effectivement, le dossier de la Régie des Quartiers a été enlevé à la demande de Madame Sophie CHARLES puisqu'il n'y avait pas de bilan de l'opération l'année dernière ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « J'entends bien les explications qui m'ont été données mais alors est ce qu'on ne pourrait pas dans la présentation du tableau mettre les contre parties puisque vous avez les informations, qu'il s'agisse d'un autre partenaire, d'un apport du porteur de projet en nature ou autre afin que pour nous qui lisons le rapport qu'on puisse voir que l'opération, elle est complètement bouclée au niveau du financement ».

Madame Céline DELAVAL : « Je peux le présenter comme vous voulez mais après selon les différentes parties prenantes cela peut faire des tableaux très longs et illisibles. Ils ont toujours été présentés comme ça soit dans le cadre du CUCS ou dans le cadre du CNES ; Je peux rajouter à l'avenir une colonne « autres » et participation du porteur de projet mais je n'ai jamais eu l'habitude de mettre tous les financeurs puisqu'après ça devient des tableaux très très lourds. Maintenant, je peux changer de présentation si vous le souhaitez ».

Monsieur le Maire dit : « Je ne sais pas, ou bien vous nous faites confiance mais je rappelle que lors des réunions de commission, il y a l'opposition qui est présente. A l'époque, Mademoiselle Claudia CHARLEY était toujours là, elle participait à ces réunions, je ne sais pas si Alain PANELLE y participe ».

Madame Céline DELAVAL dit : « Monsieur Alain PANELLE participe aux réunions du CNES/Mairie mais pas aux réunions du CUCS ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « J'entends ce que vous dites mais quand vous parlez de confiance, il ne s'agit pas de confiance, c'est une présentation de rapport et pour voter en séance, on doit avoir toutes les informations tout simplement ».

Monsieur le Maire dit que l'on fera comme ça la prochaine fois, on mettra le coût d'objectif de l'opération et la participation de chaque partenaire qui finance tout simplement ».

Sur intervention de Monsieur Jean-Elie PANELLE, **Monsieur le Maire** dit que le but de l'opération est de poser des questions au Conseil Municipal, comme cela a été fait pour le village de Saint-Jean, on pose la question et on apporte la réponse ici. C'est beaucoup plus dynamique et interactif en plus. Le tableau est là à titre indicatif et ça suscite des questions ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE dit : « Si les informations étaient dans le tableau, on n'aurait pas de questions à poser et ça va plus vite. On n'est pas là pour passer notre temps à poser des questions ».

Madame Céline DELAVAL : « Il faut que ça soit lisible. Si vous le souhaitez, je peux venir avec l'ensemble des budgets prévisionnels sans les distribuer et s'il y a une question sur les cofinancements par action, je peux y répondre à ce moment là ».

Intervention de **Monsieur le Maire** : « Ce que je propose, c'est que l'on garde le système tel qu'il est là, simplement, le jour du Conseil Municipal, tu viens avec tous les dossiers même si c'est une brouette et on pourra répondre aux questions qui seront posées pour chaque dossier ».

Monsieur Bernard SELIER : « Je propose à la limite de supprimer les trois colonnes « subventions demandées » sauf la colonne de la Mairie. Les colonnes suivantes : Etat, Mairie et Conseil Général ce sont les grands institutionnels, c'est intéressant d'avoir leur participation mais on n'a pas toujours été d'accord mais je maintiens quand même que Jean-Elie PANELLE a raison en ce sens, il suffit que l'on supprime deux colonnes au début et les deux colonnes que l'on ajoute, c'est une colonne « autres financements » et là on ne rentre pas dans le détail des services de l'Etat et puis tout de même la participation du porteur de projet elle est parfois très importante, donc on garde le même nombre de colonnes mais moins deux au début plus deux à la fin ».

Monsieur le Maire demande : « Le financement du porteur de projet n'apparaît pas ? ».

Madame DELAVAL dit : « Non, pas dans ce tableau là ».

Monsieur le Maire demande de rajouter deux colonnes supplémentaires.

Monsieur Philippe CAMBRIL précise : « Dans la colonne « autres » on a des cas de figure qui sont totalement différents. On peut avoir une grosse association qui par exemple a des fonds et bénéficie de par sa structure de subventions nationales. On peut avoir une association pour laquelle la subvention demandée correspond qu'à l'achat de matériels mais la colonne « autre » sera de l'emploi et du remboursé. On peut avoir la participation sur fonds propres dans le « autre » suivant les cas il ne va pas du tout être révélateur de la situation de l'association. La seule façon de savoir quel est le poids de la subvention communale dans le projet, c'est de se reporter au plan de financement prévisionnel qui est saisi au moment de la saisie du dossier en machine. Sinon la catégorie « autres » ça recouvre vraiment coco et abricots ».

Sur interrogation de Madame DELAVAL, **Monsieur le Maire** propose de laisser cela en l'état, ensuite on vient avec les dossiers, on peut faire cela deux fois par an et si on a besoin de plus d'informations, on rentre dans les précisions d'autant plus que ça fait presque 20 ans que l'on procède ainsi et c'est ce soir qu'on voit qu'il faut faire un truc différent ».

Monsieur David CHEMINEL propose de rajouter une petite colonne pour mettre le pourcentage de la participation Mairie par rapport au coût global du projet.

Monsieur le Maire répond : « Je propose que l'on fasse comme on a dit. On vient avec les dossiers et pour faire plaisir à David CHEMINEL, vous préparez les pourcentages. Vous savez c'est toujours la même blague, dans un conseil d'administration lorsqu'on demande des financements pour financer une centrale nucléaire, ça passe comme une lettre à la poste (rire) mais dès qu'il s'agit d'acheter la machine à café, alors là, il y a un grand débat qui dure des heures ».

Monsieur Laurent ADELAAR : « Est-ce qu'on maintient toujours le projet du terrain de foot de Balaté ? Est-ce qu'on ne peut pas proposer cette somme pour le terrain de football de Sparouine ? »

Monsieur le Maire : « Il faut qu'il y ait un dossier, je propose que l'on bloque cette somme, qu'elle ne soit pas mobilisée d'autant plus qu'il y a une discussion avec les autres. Dis leur de nous écrire car on ne peut pas ce soir prendre une décision ».

Madame Céline DELAVAL précise que le bénéficiaire pour le terrain de foot de Balaté, c'est la Mairie, je vous propose de laisser en l'état et de voir à quel moment vous ferez les travaux ? ».

Monsieur Germain BALMOKOUN : « Si on fait les travaux, il faut revoir la convention comme la Mairie le souhaite ».

Monsieur ADELAAR dit qu'il n'y a pas de convention.

Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE : « Concernant le point intitulé « Mise aux normes des Maisons de quartiers de Saint-Laurent », je ne vois pas la maison de quartier de Sparouine dans le diagnostic des travaux à réaliser ? Est-ce normal ou c'est volontaire ? ».

Madame Céline DELAVAL dit que cela concerne essentiellement les anciennes maisons de quartier (paddock, Terre-Rouge etc...) et que celle de Sparouine ne fait pas partie car elle est récente ».

Monsieur le Maire précise qu'elle n'est même pas terminée cette maison de quartier.

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition. Une abstention de Monsieur Jean-Elie PANELLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la maquette financière des actions présentées ;
- **DECIDE DE FAIRE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes pour ce qui concerne les engagements de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la maquette financière des actions présentées ;
- **DECIDE DE FAIRE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes pour ce qui concerne les engagements de la Mairie.

LISTE DES PROJETS RETENUS

THEME HABITAT / CADRE DE VIE

1 / Animations quartiers « jeux gonflables » : Mairie Saint-Laurent

Motivations/Objectifs:

Offrir aux jeunes enfants des différents quartiers de Saint Laurent un espace de jeux sécurisé le samedi pour diminuer leur errance au sein du quartier.

Modalités de réalisation:

Un prestataire privé assurera tous les samedis, le montage, le démontage des différentes structures gonflables, la surveillance ainsi que le nettoyage du site concerné.

La prestation sera assurée de 10h à 17h à partir du 5 février à tour de rôle dans les quartiers suivants : Charbonnière, Balaté, Rivages, Pierre, Terre Rouge, Espérance, Saint Jean, Lac Bleu, Les Ecoles, Acacias, Village Chinois, Culture, Stade B, Prospérité, Sables Blancs, Saint Maurice.

2 / « Kermesse du quartier Sables Blancs » : Association Lit A Faya**Motivations/Objectifs:**

Animer le quartier, faciliter la rencontre entre habitants, créer un mouvement convivial

Modalités de réalisation:

Organisation d'une manifestation proposant des animations culturelles et sportives (plateau artistes locaux, festival Awassa, élection de mister, jeux pour enfants, tournois sportifs).

3 / « Kermesse du quartier Les Ecoles » : Association Na Wie Moe Doe**Motivations/Objectifs :**

Animer le quartier, faciliter la rencontre entre habitants, créer un mouvement convivial, valorisation du quartier

Modalités de réalisation:

Organisation d'une manifestation proposant des animations culturelles et sportives (plateau artistes locaux, jeux pour enfants, tournois sportifs).

4/ « Réhabilitation du terrain de foot de Balaté » : Mairie de Saint Laurent**Motivations/Objectifs:**

Permettre aux habitants du village et des environs de pratiquer une activité sportive sur un équipement sécurisé.

Proposer via la pratique sportive une alternative au désœuvrement des jeunes afin de lutter contre les comportements à risques.

Modalités de réalisation:

Réalisation des travaux par une société spécialisée, achat des matériaux : resurfaçage du terrain, installation sécurisée de 2 cages de but, installation de filets pare ballon, visite d'un bureau de contrôle pour établir un certificat de sécurité. L'association EJB propose des animations sportives et notamment l'encadrement d'une équipe de football ; c'est à sa demande que la réhabilitation a été proposée.

5 / « Diagnostic de mise aux normes des maisons de quartiers » : Mairie de Saint Laurent**Motivations/Objectifs:**

Aménager et réhabiliter les différentes maisons de quartiers de la commune afin d'assurer l'accueil des usagers (associations, particuliers...) selon les normes de sécurité.

Modalités de réalisation:

- a- Diagnostic des travaux à réaliser sur chaque maison de quartier (Paddock, Cultures, Sables Blancs, Charbonnière, Les Ecoles, Village Chinois) par un bureau de contrôle.
- b- Mise en place d'un chantier d'insertion pour la réalisation des travaux (régie de quartier, PLIE...)

6 / « Valorisation du quartier de Saint Jean » : Association Meki Wi Libi Na Wan

Motivations/Objectifs:

Assurer la cohésion sociale et l'entraide entre les habitants du village de Saint Jean du Maroni au travers d'activités d'animation du village et le développement d'activités économiques. Développer la vie du village et le développement d'activités économiques. Développer la vie du village en valorisant son patrimoine culturel et touristique. Relancer l'activité en direction des jeunes villageois et des enfants.

Modalités de réalisation:

Mise en place de visites guidées à destination du jeune public du village, mise en place d'activités de découverte du patrimoine culturel du village.

Organisation des visites du camp de la relégation (scolaires...), promotion du site et embauche de 2 personnes en contrat aidé.

THEME : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI**7 / « Accompagnement et financement des porteurs de projet du quartier Charbonnière » : Association ADIE****Motivations/Objectifs:**

Action en faveur de la création d'activités par des personnes en situation d'exclusion sur le quartier de la Charbonnière. Besoin d'information, d'accompagnement et de financement sur le quartier identifié par étude « le travail indépendant informel en Guyane » AFD/CDC.

Réponse à la mission historique de l'ADIE : permettre aux populations les plus précarisées de sortir d'une situation d'exclusion et de développer légalement leur revenu en créant leur propre emploi.

Modalités de réalisation:

Service d'accompagnement en amont et post-crédit proposé aux porteurs de projets.

Offre de financement au travers du microcrédit.

Intervention ½ journée sur le terrain (équipe crédit + accompagnement) par semaine, réunions collectives en début de soirée, rendez-vous à l'agence.

8/ « Favoriser le parcours des jeunes vers l'autonomie par les pratiques artistiques et culturelles » : Mairie SLM**Motivations/Objectifs:**

Publics concernés : jeunes de 16 à 25 ans, priorité aux jeunes inscrits à la Mission Locale déjà impliqués dans les activités artistiques et culturelles. Personnes bénéficiaires estimées 50.

- Favoriser les échanges et les confrontations entre toutes les cultures dans l'espace public en favorisant les temps de partage et d'échanges, en s'ouvrant à l'altérité et en promouvant la diversité culturelle.
- Permettre la « reconnaissance » des cultures des jeunes par les « autres » et inversement et permettre aux jeunes de connaître la culture de l'autre ;
- Valoriser individuellement et collectivement les jeunes en faisant d'eux de véritables ambassadeurs de leur ville à l'extérieur,
- Accompagner les jeunes à la création d'une compagnie, les informer des dispositifs et des aides à la création et les initier à l'animation socio-culturelle, en vue d'une autonomie ;
- Mettre en place une véritable synergie entre les différents acteurs locaux autour de la création artistique, de la formation et de l'insertion des jeunes.

Création d'un spectacle vivant alliant tradition et modernité : valorisation du patrimoine et des différentes cultures qui y cohabitent par des disciplines « urbaines » et des outils numériques par des jeunes de SLM.

-Sélection d'un groupe de jeunes déjà impliqués dans les activités artistiques et culturelles (jeunes déscolarisés privilégiés)

- élaboration, création et diffusion du spectacle : mise en place d'un tutorat via les différents services municipaux concernés (CIAP...) et en partenariat avec les associations artistiques et culturelles (RIPOSTE...) accompagnement par la mission locale sur la formation de compagnie.

9 / « Insertion par l'activité des publics en difficulté » : Association MAMA BOBI

Motivations/Objectifs:

Conduire la réinsertion des jeunes « mules », enrayer la récurrence.

Expérience de plusieurs années dans la prise en compte des mules (accueil, suivi, réinsertion par l'activité économique).

Modalités de réalisation:

Mise en place de groupe de parole avec témoignage.

Mise en place de programmes de réinsertion : opération « Pourpiers », « Pandi Pasiensi », « Grenailles ».

Suivi.

Implication des parents, mise en place de groupes de paroles spécifiques.

THEME : REUSSITE EDUCATIVE

10/ « Commémoration Abolition de l'esclavage : rencontre avec les scolaires » : Mairie de Saint Laurent

Motivations/Objectifs:

Les événements tragiques qui se sont déroulés pendant la période de l'esclavage et la traite négrière ont marqués à tout jamais la mémoire des peuples qui aujourd'hui forment les Caraïbes et les Amériques.

La mémoire des souffrances, mais aussi celle des résistances. Résistance par la musique, la danse, et autres expressions artistiques. La construction de l'identité se fait en lien direct avec le passé. Notre passé qui aujourd'hui doit servir à construire un avenir pour toutes les générations présentes et à venir. Se souvenir comme tout Devoir de Mémoire, car il est nécessaire, pour honorer ceux qui sont morts pour notre Liberté. Mémoire d'un passé commun à ces communautés qui ont construit la Guyane.

Depuis 2006, le président de la République a officiellement reconnu le travail de la Députée de la Guyane Madame TAUBIRA et le 10 mai sera désormais la date officielle pour que la Nation commémore l'Abolition de l'Esclavage.

Cette reconnaissance doit nous permettre d'aller plus loin, dans les actions mises en place pour une plus grande prise de conscience de cette nécessité, de mieux connaître notre histoire pour un meilleur développement social et culturel.

Afin que l'évènement puisse avoir une place dans la conscience collective de la population, nous avons décidé que cette Commémoration commence à la date nationale, le 10 mai et qu'elle se terminerait le 10 juin, date de la Commémoration en Guyane.

Ce mois de la Commémoration aura plusieurs volets : éducatif, culturel, sportif.

11/ « Lutte contre l'échec scolaire : ERE » : EPLE Collège Albert Londres

Motivations/Objectifs:

Développer des actions favorisant : une ouverture culturelle aux autres, un accès à des temps de loisirs éducatifs et épanouissants, un suivi sanitaire et social suffisant, un engagement parental à soutenir la scolarité, des possibilités de travailler dans de bonnes conditions, un accès à l'alphabétisation et à la maîtrise de la langue française, un accès aux hautes études pour tous.

Modalités de réalisation :

3 pôles d'actions :

- Pôle animation enfants : actions collectives/public élèves de cycle 2 en difficultés scolaires,
- Pôle d'excellence : actions de soutien à la préparation du concours d'entrée Sciences Politiques/public lycéens de terminal,
- Pôle parentalité : soutien aux parents par un accompagnement individualisé et par des actions collectives, médiations familiales centrées sur le rapprochement école/famille/public adultes (démunis).

THEME SANTE / SOCIAL

12/ « Prévention en milieu scolaire : formation professionnelle » : Association IN'PACT

Motivations/Objectifs: Réduire les conduites addictives et à risques. Promouvoir des comportements favorables à la santé physique et psychique. Développer une éducation à la santé en utilisant des supports adaptés au niveau de compréhension et d'analyse des différentes tranches d'âge.

Modalités de réalisation:

Intervention en milieu scolaire ou en formation professionnelle en utilisant différents outils : jeux, quizz, forum débats, stands (journées banalisées dans les établissements scolaires), création d'outils de prévention en collaboration avec les élèves.

13 / « Prévention en milieu festif » : Association IN'PACT

Motivations/Objectifs: Proposer de la documentation et du matériel de réduction des risques au cours des manifestations (concerts, festivals...)

Modalités de réalisation:

Assurer une présence au cours des manifestations (concerts, festivals, fêtes privées...), proposer du matériel de réduction des risques (kits divers, préservatifs...), proposer de l'information sur les produits et les risques liés à la santé physique et psychique par différents moyens (dialogue, brochures...), proposer des alcootests, en cas de résultat positif dissuader l'utilisateur de prendre le volant.

14 / « Actions de santé communautaire » : Association AIDES

Motivations/Objectifs: Mobiliser et agir dans la lutte contre le VIH/sida, les hépatites et les IST en Guyane : accueil et soutien avec les personnes confrontées au VIH et les hépatites ; dépistage, prévention et réduction des risques auprès des personnes, partenariat-mobilisation-sensibilisation.

Modalités de réalisation:

Permanence d'accueil dans les locaux de AIDES, soutien individuel, organisation de weekends santé, maraudes, mobilisation des personnes concernées dans les quartiers, visibilité lors des manifestations locales.

15 / « Amélioration accueil des usagers » : Association AIDES

Motivations/Objectifs:

Améliorer l'accueil du public et des partenaires, rendre l'association plus visible, plus accessible.

Modalités de réalisation:

Prise en charge d'une partie des travaux pour la réfection du nouveau local (remise en état, traitement nuisible).

16 / « Approche interculturelle de l'accès aux soins » : Association MAMA BOBI**Motivations/Objectifs:**

Dans un contexte transfrontalier inégalitaire en particulier dans l'accès aux soins, apporter une réponse aux besoins des populations par l'expérience en santé communautaire en s'appuyant sur plusieurs associations et groupes fédérés dans la structure.

Modalités de réalisation:

Accueil, appui, médiation interculturelle auprès des publics reçus au local. Médiation dans les quartiers.

THEME : PREVENTION DE LA DELINQUANCE**17 / « Atelier d'écriture du Saamaka » : Association MAMA BOBI****Motivations/Objectifs:**

Codification de l'écriture Saamaka et valorisation de la culture

Modalités de réalisation:

Edition d'un magazine auprès des stagiaires de l'atelier. Magazine bimestriel conçu avec les stagiaires abordant des thèmes de la vie quotidienne, des contes, des nouvelles... Six (6) numéros prévus en 100 exemplaires.

**18 / « Ateliers d'initiation à la danse afro-contemporaine avec les jeunes des quartiers » :
Compagnie Norma Claire****Motivations/Objectifs:**

Former à la danse afro-contemporaine dans les maisons de quartiers, aider à s'exprimer via la danse autour d'une thématique qui concerne les jeunes. Thème retenu pour 2011 : « drogue et alcool ».

Modalités de réalisation:

Initiation à la danse dans les quartiers sur le thème de la drogue et de l'alcool, stage de 15 jours prévu sur la période estival ; projet départemental mené dans d'autres communes (Cayenne, Kourou, Rémire). Participation aux stages des Rencontres Métisses.

19 / « P'tit CHAP dans les quartiers » : Association PALHACO**Motivations/Objectifs:**

Contribuer à la cohésion sociale des jeunes de Saint Laurent à travers les arts du cirque, améliorer le cadre de vie des quartiers, améliorer l'accès à des prestations scéniques professionnelles pour des personnes en difficulté sociale.

Modalités de réalisation:

3 stages de 3 séances de 2 heures / semaine pendant 4 semaines
Organisation de la Faya Circus (ateliers, spectacles)
Organisation de spectacles professionnels

20 / « Erreur de Jeunesse » : Association AVM**Motivations/Objectifs:**

Education à l'image, insertion sociale et culturelle à travers la préparation et la réalisation d'un court métrage de fiction (thématique grossesse d'adolescente). Création d'un outil de prévention

Modalités de réalisation:

Ecriture du scénario, mise en scène/story board, tournage, montage et post-production, diffusion

21 / « Aide aux victimes » : Association Assistance Victime

Motivations/Objectifs:

Venir en aide à toutes les victimes d'infraction pénale et à leurs familles

Modalités de réalisation:

Permanence, accompagnement, suivi, instruction des dossiers, orientation

22 / « Activités de la maison de quartier Tamarin » : Association PAS à PAS

Motivations/Objectifs:

Initier à la lecture plaisir, faciliter la compréhension du français, améliorer les résultats scolaires

Modalités de réalisation:

Mise en place d'ateliers de lecture personnalisés dans la maison de quartier des Sables Blancs

23 / « Festival des Cultures Urbaines » : Mairie SLM / CCML

Motivations/Objectifs:

Révéler au grand public certaines pratiques encore peu développées et proposer de nouveaux ateliers dans de nouvelles disciplines, dynamiser et structurer un secteur artistique en voie de développement, réunir au sein d'une même culture toutes les communautés existantes dans l'ouest guyanais.

Modalités de réalisation:

Organiser des ateliers de disciplines urbaines et sportives (15) à destination des jeunes de la ville, proposer des animations, des concerts, des spectacles sur une semaine.

24 / « Valorisation des pratiques amateurs » : Mairie SLM / CCML

Motivations/Objectifs:

Organiser des ateliers artistiques, proposer un espace de répétition, accompagner des projets artistiques

Modalités de réalisation:

Formation MAO, mise en place d'un studio de répétition, mise à disposition d'un carbet de répétition (danse, concerts, spectacles), organisation de rencontres entre professionnels/amateurs

THEME : EVALUATION DU DISPOSITIF

25/ « Participation ingénierie mission ASV » : Mairie de Saint-Laurent

26/ « Participation Ingénierie mission Politique de la Ville » : Mairie de Saint-Laurent

16°) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE DE JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE A SAINT LAURENT DU MARONI :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre 2011, la ville souhaite mettre en place une série d'actions visant à sensibiliser et promouvoir le patrimoine de l'Ouest Guyanais :

- Village artisanal
- Exposition temporaire de Marcel Pinas (exposition transfrontalière Surinam/Guyane Française)
- Représentation de Kaidara
- Exposition temporaire photographique de Philippe Ferrant
- Visites guidées

Afin de financer cette action dont le budget prévisionnel s'élève à **20424 euros** ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **DE SOLLICITER** auprès du GAL OUEST une subvention de **20424 euros** au titre du Fonds LEADER-programme PDRG
- **D'AUTORISER** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure

I. Budget prévisionnel

Postes de dépenses	Dépenses en euros
Frais de restauration	3916 euros
Hébergement / transport	2070euros
Prestation	12 200 euros
Communication	2238 euros
TOTAL	20424 euros

Monsieur Serge-Aimé SAINT AUDE demande : « Je voudrai savoir pourquoi le poste de d'hébergement/Transport disparaît ? ».

Mademoiselle Marie BOURDEAU répond : « Ce poste a été intégré dans la colonne prestations pour des raisons pratiques ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE demande : « Qu'est ce que c'est « K Aidara ? ».

Mademoiselle Marie BOURDEAU répond : « Pour faire une petite présentation générale du projet, la Ville de Saint-Laurent a été choisie par la Région pour la Première rencontre des Musées d'Amazonie donc, ils vont regrouper le Musée de Bélem, le Musée Gaotie, le Musée de Cayenne, le futur Musée de Saint-Laurent-du-Maroni et le Musée de Paramaribo. Donc dans ce cadre là, c'était l'occasion pour Saint-Laurent de montrer plusieurs facettes de sa vie culturelle notamment les expositions temporaires mais aussi le théâtre qui nous propose une représentation intitulée KAIDARA ».

Monsieur le Maire dit : « KAIDARA, c'est quoi ? ».

Mademoiselle **BOURDEAU** répond que KAIDARA c'est une représentation autour d'un conte initiatique Peul écrit par Amadou HAMPATE BA et traduit en Saramaca.

Monsieur Bernard SELLIER précise que le programme LEADER est un programme Européen spécifique qui est alimenté par les fonds classiques, ici on voit apparaître le FEADER, le Fonds Agricole, alors pour les quatre communes du Nord Ouest de la Guyane, c'est piloté par un groupe d'action locale, il ya 1,5 millions d'euros répartis sur cinq domaines, il y a évidemment l'agriculture, le développement économique et il y également la coopération avec les voisins et la culture et le patrimoine. Je salue avec beaucoup d'enthousiasme l'apparition de tels projets parce que d'ici trois ans et sur les six années du plan Européen, il y aura eu pour financer des projets à taux variant entre 85 et 100 %. Avec 1,6 millions d'euros de subventions, on fait au moins 2 millions d'euros de dépenses mais notamment dans le domaine de la culture et du patrimoine, donc c'est très intéressant que des projets soient présentés spécialement par notre commune ».

Monsieur le Maire dit : « D'ailleurs, je trouve qu'il n'y a pas suffisamment de projets qui sont présentés par nous dans d'autres secteurs. Il faudrait vraiment que l'on puisse faire demander au Responsable du GAL de venir faire une petite présentation des possibilités et à partir de là, suivant les différents secteurs qui ont été présentés par Monsieur SELLIER, il y a certainement des dossiers que nous pouvons présenter. C'est vrai, que c'est le deuxième dossier présenté par Marie BOURDEAU et il n'y a pas que le patrimoine. Il y a aussi l'agriculture, effectivement, il y a également un dossier qui a été financé deux fois même pour le marché des producteurs soutenu par Yvonne VELAYOUDON mais il y a certainement d'autres secteurs à développer ».

Monsieur Bernard SELLIER précise : « Il y avait une journée d'informations en 2008, mais c'est vrai que cela fait déjà trois ans donc on s'était déjà dit entre Samuel ASSEMAT, Bernard BRIEU et moi qu'il fallait à nouveau faire une journée d'information en ciblant les agriculteurs bien sûr mais d'autres publics parce qu'il n'y a pas de l'argent que pour l'agriculture »

Monsieur Philippe CAMBRIL, précise que le bénéfice de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni est plafonné, dans le programme LEADER, la ville de Saint-Laurent ne peut pas absorber la totalité des crédits, notre participation est plafonnée. On n'est pas au maximum de ce qu'on peut demander dans toutes les lignes, il y a certainement des marges de manœuvre mais l'essentiel du dispositif est quand même orienté sur les petites communes ».

Monsieur Bernard BRIEU intervient : « Je rappelle que le plafonnement est de 20 % sur la somme totale, pour Saint-Laurent-du-Maroni, sur les trois ans qui nous restent en cumulé, on devra utiliser 500 000 euros ».

Monsieur le Maire dit que nous sommes très loin des 500 000 €. De mémoire, on a du demander que 50 000 € soit 10 % du potentiel alors que nous sommes à mi-parcours.

Pas d'autres questions, Monsieur le Maire met aux voix ce projet.

Pas d'opposition ni d'abstention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE DE SOLLICITER** auprès du GAL OUEST une subvention de **20 424 euros** au titre du Fonds LEADER-programme PDRG ;
- **AUTORISE** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure.

	PLAN DE FINANCEMENT	
Cofinanceurs	Taux d'aide (%)	Montant de l'aide (euros)
Union Européenne FEADER	85%	17360,4
Contrepartie nationale appelant du FEADER : Conseil Général	15%	3063,6
Total	100%	20 424 euros

17°) CHOIX D'UN COMMISSAIRE D'EXPOSITION PERMANENTE POUR L'EXPOSITION « BAGNES DE GUYANE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de l'exposition Bagnes de Guyane, au Camp de la Transportation, Monsieur Michel Pierre, spécialiste du bain a proposé sa candidature en tant que co-commissaire d'exposition.

Cette candidature ayant été retenue, les frais correspondant au co-commissariat d'exposition seront imputés sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles attribués en 2011 dans le cadre de la mise en place de l'exposition permanente.

Plan de financement	
Rémunération (en deux versements)	10 000, 00 euros
Frais de déplacements	9610,00 euros
Total	19 610 euros

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE VALIDER** l'opération ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure

Mademoiselle Marie BOURDEAU précise que dans le cadre de la mise en place de l'exposition permanente sur les bagnes de Guyane spécifiquement sur la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni, le Comité scientifique qui s'est réuni à Paris en Décembre 2010 a fait la proposition d'un Commissaire d'exposition qui serait Monsieur Michel PIERRE qui est venu ici, il y a un mois, pour ceux qui ont pu assister à sa conférence sur les mythes et l'imaginaire du Bagne, ce dernier a donc proposé sa candidature pour être commissaire de l'exposition. Il viendrait au moins trois fois pour mettre en place l'exposition et également pour faire de la formation pour nos guides qui font la visite du Camp de la Transportation ».

Monsieur Philippe JOAN demande si la totalité du coût de l'opération est prise en charge par la DRAC ?

Mademoiselle Marie BOURDEAU répond que la totalité du coût de l'opération est déjà prévue dans les subventions accordées pour l'exposition permanente par la DRAC et juste pour préciser, il y a actuellement de spécialistes de l'histoire du Bagne en France, Michel PIERRE et Madame DONNET-VINCENT qui n'a pas souhaité être Commissaire d'exposition.

Pas d'autres questions, Monsieur le Maire met aux voix ce projet.

Pas d'opposition ni d'abstention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'opération ;
- **AUTORISE** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure

18°) ATTRIBUTION DE MARCHÉ – ACQUISITION MOBILIER SCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancé le 19 avril dernier, pour l'acquisition de mobiliers scolaires pour les écoles de la ville.

Trois offres sont parvenues dans les délais prescrits :

- T.V.A. pour **393 419 €**
- C.E.A. pour **195 528 €**
- Mizzi Bureautique pour **149 832 €**

Suite à la commission d'appel d'offres réunie les 09 et 27 juin 2011, au vu des propositions des trois sociétés, a retenu l'offre la mieux disante, celle de la Société Mizzi bureautique pour **149 832 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ↳ **ATTRIBUER** le marché pour l'acquisition de mobiliers scolaires pour les écoles de la ville à la Société Mizzi bureautique pour un montant de **149 832 €** ;
- ↳ **AUTORISER** Monsieur le maire ou sa première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

Pas de questions, Monsieur le Maire met aux voix ce projet.

Pas d'opposition ni d'abstention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- ↳ **D'ATTRIBUER** le marché pour l'acquisition de mobiliers scolaires pour les écoles de la ville à la Société Mizzi bureautique pour un montant de **149 832 €** ;
- ↳ **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou sa première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

19°) PROPOSITION D'APUREMENT DES LOYERS NON VERSES PAR L'AFPA A LA VILLE DE SAINT LAURENT DU MARONI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'AFPA de Guyane (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) est redevable envers la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni d'une dette arrêtée à la somme de **134 456,00 €** correspondant aux loyers pour l'hébergement des formateurs. Cette somme a fait l'objet d'un titre de recettes, le 27 Juin 2007 et a été transmis à l'Administrateurs judiciaire de la structure.

Aujourd'hui, l'Administrateur demande à la Collectivité Communale de choisir entre deux possibilités de paiement :

- A) La totalité de la somme étalée sur dix années (10) avec une année de franchise ;

B) 50 % de la somme payée sur trois ans à savoir 20 % la première année, 15 % la deuxième année et 15 % la troisième année.

Il précise qu'à défaut d'une réponse de la Municipalité avant le 06 Juillet, l'Administrateur retiendra l'option B par défaut.

A cet effet, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **SE PRONONCER** sur les propositions de paiement formulées ci-dessus par l'Administrateur Judiciaire ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa Première Adjointe à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Monsieur Philippe JOAN intervient : « J'essaie de comprendre. Si l'on choisi l'option B, on ne reçoit que 50 % de la somme sur trois ans et si on ne donne pas une réponse avant le 6 Juillet, on perd 67 000 €. Si on accepte la proposition B, cette somme de 67 000 € est donnée sur trois ans. Moi, je préfère encore la proposition sur dix ans, c'est peut être peu (1120 €) ».

Monsieur Bernard SELLIER : « Je pense qu'il a un très grand risque de liquidation, elle sera judiciaire, administrative, j'en sais rien. Pour moi, cette une affaire comparable à celle de la SA HLM même si dans l'ensemble c'est moins grave, après avoir réfléchi, je préfère toucher un petit peu d'argent pas forcément jusqu'à trois ans, je suis sans illusions là-dessus que d'avoir une somme finalement inférieure. Je pense que la liquidation interviendra dans un délai maximum, de deux ans, ce n'est bien entendu qu'un avis ».

Monsieur Philippe JOAN : « Je crois que le Président qui est en exercice actuellement, Monsieur LAMA a donné des assurances ici devant la Région que l'AFPA allait redémarrer puisqu'au niveau de son Conseil d'Administration tout était bien et que les partenaires étaient d'accord pour redémarrer. En tous cas, aucune des deux propositions ne me conviennent. Du fait qu'il y ait un administrateur, est ce qu'on est obligé de régler ce problème rapidement ? ».

Monsieur Bernard SELLIER : « L'administrateur Judiciaire, c'est comme pour société commerciale industrielle, il cherche une solution de redressement, il cherche un éventuel repreneur mais il n'exclut jamais la liquidation après, il passe à autre chose, c'est une structure comme une autre. Je crois que s'ils ont 134 000 € de dettes vis-à-vis de Saint-Laurent, c'est plusieurs millions d'euros donc il ne faut peut être pas rêver ».

Monsieur le Maire dit : « Est-ce qu'un administrateur a la faculté de nous imposer un plan B tout simplement si on ne répond pas après la date du 6 Juillet, c'est ça qui m'interpelle ? ».

Monsieur Philippe JOAN demande à Monsieur Philippe CAMBRIL de donner lecture du courrier que nous avons reçu de l'administrateur.

Monsieur Philippe CAMBRIL donne lecture de ce courrier reçu le 06 Juin 2011.

Monsieur le Maire dit : « Si je comprends bien, il me semble que la démarche est légale car on s'appuie sur des textes du code du commerce. Donc si on écrit cela c'est qu'on s'appuie sur un socle juridique solide, à mon avis ».

Monsieur Serge-Aimé SAINT AUDE demande si la Ville de Saint-Laurent n'a pas un juriste qui puisse se pencher sur ce dossier et nous orienter ?.

Monsieur Bernard SELLIER dit : « On n'a pas connaissance de l'actif et du passif mais je crois qu'on peut sans peine imaginer ce qu'il en est. Je rappelle que et ça j'en suis sûr même si je ne suis pas juriste que les deux créanciers privilégiés, c'est toujours le fisc et la sécurité sociale. Donc on n'est pas du tout des créanciers privilégiés, si l'on nous propose un arrangement avec le règlement d'une partie de la dette, moi, je reste partisan ».

Monsieur Philippe CAMBRIL donne des informations à propos de l'actif et du passif. L'actif composé du fonds de commerce, des immobilisations réalisables et disponibles est estimé à 6 922 367 € et le passif composé des créanciers privilégiés est estimé à 6 213 093 €. Donc, ils ont 6 millions d'euros de dettes ».

Monsieur Alain PANELLE dit : « L'administrateur joue son rôle en essayant de pérenniser la structure et dire que chacun, vous faites un effort, on étale la dette à minima pour que la structure puisse continuer à vivre, après, c'est aux partenaires de dire s'ils sont d'accord ou pas, c'est un choix ».

Sur intervention de Madame BARDURY, Monsieur **CHEMINEL David** précise que la subvention accordée par la Région remet à zéro la dette que l'AFPA avait envers la Région, il faudrait vérifier mais je crois que c'est bien ça ».

Monsieur le Maire : « Est-ce que la Région fait partie des créanciers ? ».

Monsieur Philippe CAMBRIL répond qu'on n'a pas tous les détails mais parmi les créanciers privilégiés, nous avons la Caisse Générale de Sécurité Sociale, les impôts directs et je crois qu'il y a une dette au niveau des salariés également.

Monsieur Alain PANELLE dit qu'après avoir entendu tout ça, j'irai plus dans le sens de Monsieur Bernard SELLIER.

Monsieur Philippe JOAN : « Si je comprends bien, nous allons abandonner 67 000 € pour permettre soit disant à la structure de continuer ses activités. La dette étant de 6 millions d'euros, je ne pense pas que la Région puisse reverser 6 millions pour permettre à la structure de fonctionner.

Monsieur Alain PANELLE dit que nous allons demander à chaque créancier de faire un effort.

Monsieur Philippe JOAN : « Oui, ce sont les créanciers qui vont faire des efforts pour permettre à la structure de fonctionner ».

Monsieur le Maire indique : « J'étais aussi pour la solution qui consiste à étaler la dette sur dix ans mais d'après ce qu'on entend, on a peut être intérêt d'aller vers la solution B car d'ici trois ou quatre ans, nous ne sommes pas certain que la structure soit encore là ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE dit : « Je crois qu'à ce stade, nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour nous permettre de prendre la bonne décision. Il aurait fallu de mon point de

vue qu'on ait un contact direct avec les dirigeants actuels de l'AFPA pour savoir quelle est la situation réelle et s'il y a vraiment des perspectives d'avenir pour cette structure et simultanément prendre l'attache d'un conseiller juridique pour nous aider à prendre la meilleure des décisions. Ce qui est dit dans le courrier, c'est que nous devons répondre avant le 06 Juillet, cela ne veut pas dire forcément que l'on doit répondre sur les deux propositions faites par l'administrateur. On peut se donner le temps pour y répondre après avoir rencontré les dirigeants ».

Monsieur le Maire demande s'il ne serait pas intéressant de donner mandat à la Commission Financière, le temps de pouvoir rentrer en discussion avec le Président de l'AFPA et d'avoir un éclairage juridique un peu plus pointu étant donné que nous n'aurons pas le temps de réunir le conseil municipal avant le 6 Juillet. Il précise qu'au-delà du 6 juillet, s'il n'y a pas de réponse de la Mairie, l'administrateur dit que l'option B sera retenue par défaut.

Monsieur Philippe JOAN suggère de faire une lettre d'attente en disant que nous souhaitons avoir plus de précisions puisque l'option A et B ne nous permet pas de prendre une décision dans l'immédiat.

Monsieur le Maire : « Nous allons écrire pour dire que nous n'avons pas suffisamment d'éclairage juridique à ce sujet, on vous demande de surseoir à votre requête, cela nous donne le temps et le 11 Juillet prochain, je reviens devant vous avec d'autres dispositions ».

Sur intervention de Monsieur Serge-Aimé SAINT AUDE, **Monsieur le Maire** dit que nous avons reçu le courrier le 06 Juin 2011, cela ne fait même pas un mois ».

Monsieur SELLIER indique qu'il faut non seulement rencontrer le Président mais aussi avoir un contact téléphonique avec l'administrateur judiciaire car c'est lui qui gère cette affaire.

Monsieur le Maire dit : « Je vois mal la Région se priver d'un outil comme l'AFPA ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE de retirer cette affaire de l'ordre du jour et d'aller dans le sens proposé par Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Serge-Aimé SAINT AUDE dit que lors du dernier Conseil Municipal, nous avons voté des travaux d'urgence pour la consolidation des berges du Maroni. Ce sont des travaux extrêmement urgents et jusqu'à maintenant, je ne vois pas que les travaux ont commencé, pouvez vous me donner une date ? ».

Monsieur CHABRIER répond que le marché a été notifié, les travaux vont débuter début Juillet.

Monsieur Laurent ADELAAR demande quand seront achevés les travaux du plateau sportif de la Charbonnière et à quand l'inauguration ?

Monsieur Elie SALEG répond que le marquage du terrain ne pouvant être fait par le Service Municipal des Sports, nous avons fait une demande de devis auprès de l'entreprise COGIT et celle de Monsieur CHAUMET afin de faire les travaux de peinture.

Monsieur le Maire demande à quand peut-on estimer la fin des travaux ?

Monsieur Elie SALEG répond que d'ici une semaine les travaux seront faits.

Monsieur le Maire dit que dès que les travaux seront terminés, il faudra m'en parler afin d'arrêter une date pour l'inauguration puisque j'avais dit qu'il fallait qu'on multiplie les événements.

Plus personne ne demandant la parole, **Monsieur le Maire** remercie l'assemblée et lève la séance à 22 heures 50 minutes

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, le 08 Juillet 2011.